

PLAN

Avertissement.....	5
1. Introduction générale.....	7
2. Le débat Lippmann-Dewey des années 1920.....	15
3. Le colloque Lippmann d'août 1938.....	29
4. L'ordolibéralisme.....	43
5. Friedrich Hayek.....	51
6. Conclusion générale : « <i>Cette fois, en finir avec la démocratie...</i> ».....	71
Repères bibliographiques.....	83

Avertissement

On trouvera rassemblés ci-après
les textes de six conférences
prononcées à Nice fin 2021-début 2022
dans le cadre du séminaire des *Amis de la liberté*
« Le néolibéralisme contre la démocratie »¹.
Le style oral a été conservé.

¹ Pour plus de détails : <https://amisdelaliberte.fr/~configuration.php/index.php/seminaires/neoliberalisme-contre-democratie/neoliberalisme-contre-democratie>

1.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Nous entamons aujourd'hui une série de neuf conférences au cours desquelles nous nous proposons d'argumenter plusieurs idées :

- Le néolibéralisme a un problème avec la démocratie ; proposition complémentaire : la démocratie a un problème avec le néolibéralisme ;
- ce problème ne tient pas au premier chef aux tempéraments et aux caractères des personnes (même si, bien sûr, elles ont leur rôle) ;
- il ne tient pas non plus au premier chef aux configurations politiques ;
- il tient bien plus à la nature même du néolibéralisme, à sa genèse et au projet qu'il porte. On pourrait dire que le problème que le néolibéralisme a avec la démocratie tient à son projet fondateur et à son programme fondamental, pensé dès le début du XX^e, et constamment remis sur le métier depuis.

Pour ces conférences, nous allons officier à deux ! En ce qui me concerne, je vais présenter les thèses et les arguments. De son côté, Hugues Liese va présenter les citations qui viennent étayer ces thèses et arguments. Nous espérons que, de cette façon, nous pourrions susciter et maintenir votre attention en dépit de la densité d'information que nous allons proposer.

Partons de cette question : à quand remonte le problème entre le néolibéralisme et la démocratie ? Une première réponse, -plutôt répandue, -est de situer l'origine du problème aux années qui ont vu se mettre concrètement en place le néolibéralisme, c'est-à-dire les années 1970-1980, avec Thatcher et Reagan. J'en suis d'accord, et, d'ailleurs, la toute dernière conférence du séminaire l'évoquera. Mais, si je suis d'accord sur ce point de départ des années 1970-1980, je pense aussi que l'on peut envisager en envisager un autre.

En fait, le néolibéralisme est né deux fois. Il est né une première fois en théorie et une seconde fois en pratique :

- **Il est né en pratique** - sur une vaste échelle² - au tournant des années 1970/1980, avec Reagan et Thatcher.
- **Mais avant d'advenir en pratique, le néolibéralisme est né en théorie**, bien avant les années 1970/1980, un demi-siècle avant, dans les années 1920/1930, à l'occasion de la

² Pourquoi je précise « sur une vaste échelle » ? Parce que, dès après la 2^e Guerre mondiale, se met en place en RFA, sous la conduite de Ludwig Erhard, -et en éclaireur, -ce qui a été appelé « l'ordolibéralisme allemand », que Foucault a analysé dans ses cours au Collège de France à la fin des années 1970 (cf. mes conférences de 2019 et le résumé des cours de Foucault disponibles sur le site des Amis de la liberté).

vaste critique du libéralisme qui s'est développée à l'époque, et au sein de laquelle on peut isoler trois moments particuliers :

- 1er moment : Le débat qui a opposé Lippmann et Dewey, en deux temps :
 - sur la démocratie dans les années 1920,
 - sur le libéralisme dans les années 1930.
- 2è moment : Le colloque « Lippmann » d'août 1938 à Paris.
- 3è moment : L'école de Fribourg (ou école de l'ordolibéralisme) animée par Walter Eucken en Allemagne dans les années 1930-1940.

Nous allons revenir sur tout cela.

Pourquoi ce décalage d'un demi-siècle ? Il tient à trois séries d'événements qui vont s'enchaîner pendant plusieurs décennies, et rendre inopportun et/ou impertinent et/ou politiquement scabreux le déploiement des thèses néolibérales :

- 1) **En premier lieu**, quand émergent, dans les années 1930, les thèses qui seront rapidement qualifiées de néolibérales, elles ne sont déjà plus en situation, elles ne peuvent pas être mises en pratique, à cause de la Grande dépression ; le moment n'est pas à moins d'Etat, mais à plus d'Etat, en l'occurrence plus d'« Etat social de droit » (tel le New Deal de Roosevelt ; telle aussi l'expérience du Front populaire en France).
- 2) **En deuxième lieu**, il y a la 2è Guerre mondiale. Comme toutes les guerres, elle n'est pas propice non plus à moins d'Etat, mais, au contraire, à plus d'Etat. Mais, puisque je viens de prononcer plusieurs fois le mot « Etat », il est peut-être judicieux de préciser un minimum de choses → Cf. encadré sur la notion d'Etat.

Sur la notion d'Etat

Les conceptions de l'Etat varient d'un auteur à l'autre,

- entre ceux qui en ont une conception hyper-minimaliste, de type Etat-« garde-frontières »,
- ceux qui en ont une conception « seulement » minimaliste parce qu'ils ajoutent à l'Etat-« garde-frontières » que je viens de nommer l'Etat régalien strict (Etat = armée+police+justice+diplomatie) et l'Etat-« Ponts et chaussées » (qui construit des canaux, des routes, des ponts, etc.) ;
- et ceux qui en ont une conception élargie à l'« Etat social de droit » (aussi appelé – à tort selon nous – « Etat-providence »).

Hayek et Friedman peuvent être rangés du côté de l'hyper-minimalisme (leur idéal) et du minimalisme strict (auquel ils se résignent non sans y mettre des conditions).

La seconde conception s'est imposée au moment du New Deal, sous l'égide de Roosevelt, et après la 2è Guerre mondiale dans le cadre du « *compromis fordiste* » (→ cf. encadré ci-dessous).

Lippmann, qui est keynésien, se situe entre les deux, proche de ce que sera, après la 2è Guerre, la position « économie sociale de marché » de l'ordolibéralisme allemand (→ cf. encadré page suivante).

Pendant la 2de Guerre mondiale, on a vu l'Etat se saisir de nouvelles tâches, -d'organisation des productions de guerre en particulier (Etat-« chef d'équipe »), -qui ont souvent anticipé sur des évolutions d'après-Guerre vers un Etat social de droit.

« **Compromis fordiste** » (définition très rapide) :

Dans le compromis fordiste, les gains de productivité, au lieu d'être affectés à la hausse des profits (optique tayloriste), le sont soit à la baisse des prix, soit à la hausse des salaires, l'une et l'autre option étant réputées avoir comme effet d'accroître les ventes et, en fin de compte, d'accroître la profitabilité des entreprises.

Cette stratégie tirait les leçons à la fois de la crise des années 1930 et de l'émergence récente du « système socialiste étendu »

Ordolibéralisme (définition très rapide) :

Système économique-politico-culturel où l'Etat est chargé de créer et de maintenir un cadre normatif comprenant **1)** la liberté générale de circulation des biens et des personnes, **2)** la concurrence libre et non faussée entre les entreprises, **3)** le refus des politiques industrielles volontaristes et **4)** l'indépendance de la Banque centrale (Bundesbank).

3) **En troisième lieu, enfin**, au sortir de la 2^e Guerre, le capitalisme est confronté à une situation nouvelle, avec l'émergence de ce qui a été appelé le « système socialiste étendu » ; et les dirigeants des pays occidentaux - surtout ceux de l'Europe - veulent absolument éviter que les peuples de leurs pays ne s'entichent de ce que l'on appelle le « régime communiste ». D'où la mise en sourdine, dans les pays occidentaux, du discours antidémocratique/anti-social, et ce qu'on a appelé le « compromis fordiste »³, qui prévaudra jusque dans les années 1970, c'est-à-dire jusqu'à ce que le capitalisme se trouve en proie à une importante crise de profitabilité.

Ce décalage d'un demi-siècle a eu deux types d'effets ; d'une part, des effets sur la mise en pratique du néolibéralisme, et, d'autre part, des effets sur les représentations que l'on pouvait s'en faire :

- **Des effets sur la mise en pratique, d'une part**, parce que, des années 1930/1940 aux années 1970, la réflexion sur les évolutions à apporter au libéralisme/capitalisme – bien que ne pouvant déboucher (comme je viens de le dire) sur une mise en pratique pour des raisons géopolitiques impérieuses – cette réflexion a quand même continué. Il faut citer ici les formidables contributions de Friedrich Hayek et de Milton Friedman, relayées, prolongées et amplifiées par la *Société du Mont Pèlerin*. Disons tout de suite que le néolibéralisme des années 1930, à la faveur de ces réflexions continuées en coulisses, s'est trouvé mâtiné d'une bonne dose d'ultralibéralisme, -et cela va se ressentir dans la mise en pratique des années 1970-1980.
- **Le décalage d'un demi-siècle a aussi produit des effets sur les représentations des acteurs des années 1970-1980 ; on pourrait peut-être parler aussi, pour ces derniers, de « trouble perceptif ou cognitif » :**

Quatre réflexions à cet égard :

1. 1^{ère} réflexion : pour les acteurs des années 1970-1980 le lien entre le néolibéralisme qu'ils voyaient se mettre en place sous leurs yeux et ses fondements théoriques d'avant-Guerre, élaborés par d'autres qu'eux, bien des décennies auparavant, a pu être perdu⁴, et cela a pu donner l'impression aux acteurs des années 1970-1980 que les théoriciens de leur temps (Hayek, Friedman...) étaient des fondateurs, là où, en vérité, ils étaient tout autant des héritiers et des continuateurs ; et, en particulier, des héritiers et des continuateurs de Lippmann.

2. Cela nous conduit à une deuxième réflexion : trouve-t-on chez Lippmann, dans les années 1920-1930, des positions qui anticipent les positions « ultras » de Hayek et de Friedman dans les années 1970-1980 ? Disons qu'il n'y a pas consensus sur la réponse à apporter à cette question. Ce que l'on peut indiquer pour le moment c'est que cette incertitude n'est pas pour rien dans cette espèce d'indécidabilité qui frappe le couple de termes néolibéralisme-ultralibéralisme ; désignent-ils la même chose ou

⁴ Le débat Lippmann-Dewey n'est thématiqué aux États-Unis que dans les années 1970.

des choses différentes ? A lire la littérature, on reste bien souvent – il faut le dire - dans l'expectative.

3. 3^e réflexion : La difficulté a été redoublée par l'ordolibéralisme allemand, mis en œuvre à partir de 1948 en Allemagne fédérale, sous l'égide de Ludwig Erhard. L'habitude a été prise, en effet, de désigner par le terme "ordolibéralisme" tout à la fois l'école de Fribourg animée par Walter Eucken à partir du début des années 1930 et la politique menée par Ludwig Erhard (de 1948 à 1966). Or, Erhard s'écarte d'Eucken de deux façons. D'une part, en matière économique, il fait du "Eucken", certes, mais sérieusement mâtiné de "Bismarck" (Hayek le fera souvent remarquer, pour s'en désoler). D'autre part, sur le plan politique et socio-culturel, il est relativement plus démocratique et moins conservateur que Eucken. Erhard, au demeurant, parlait d'« **économie sociale de marché** » pour désigner ce qu'il faisait. En fait, il s'inscrivait dans le compromis fordiste de l'époque. Là encore, donc, il y avait un écart, -écart entre le théoricien Eucken et le praticien Erhard, -et une source possible de trouble cognitif.

4. Mais on peut envisager encore une quatrième et dernière source de "trouble perceptif/cognitif". On peut avancer l'idée que Hayek et Friedman, loin d'ajouter au néolibéralisme (de Lippmann), n'aient fait, tout simplement, qu'en exprimer les caractères essentiels, mais plus franchement et plus directement que Lippmann lui-même. Cela suggère un autre genre d'écart encore, entre Lippmann et Lippmann cette fois-ci ; c'est-à-dire entre un Lippmann « authentique » (ultra) et un Lippmann « affiché » (néo). Ce qui reviendrait à supposer que Lippmann, pour être audible dans le contexte de la crise des années 1930 et de son débat avec Dewey, n'aurait pas poussé ses thèses jusqu'au bout, qu'il aurait été plus ultra que ce qu'il en donnait l'air, bref qu'il "en aurait gardé sous la pédale", et que Hayek et Friedman n'auraient fait, un demi-siècle après, que mettre au goût du jour un néolibéralisme lippmannien finalement plus « ultra » que « néo ». Cela reviendrait à dire que ce qu'on appelle « néolibéralisme » ne serait, finalement, qu'un (ultra)libéralisme de retour - enfin épanoui - après quelques décennies d'éclipse (de pénitence) pour cause de guerre froide.

Voilà quatre réflexions que peut suggérer l'écart entre ce que j'appelle les deux « naissances ». Elles montrent que les débats sur le néolibéralisme ne sont jamais simples. Il faut en être tout à fait conscient, et aborder la littérature sur le néolibéralisme avec ces idées en tête.

J'en viens maintenant à une première définition du néolibéralisme qui va commencer de nous rapprocher de notre problématique sur la démocratie. Et, pour cela, je reprends les termes de ma conférence de 2019 sur le néolibéralisme, où je faisais appel à Bourdieu. Vous vous souvenez peut-être comment Bourdieu définissait le néolibéralisme :

« un programme de destruction des structures collectives [qui sont] capables de faire obstacle à la logique du marché pur ».

Pourquoi cette définition nous rapproche-t-elle de notre problématique ? Parce qu'un tel programme - dont l'enjeu central est les structures collectives - ne peut se développer sans l'Etat et encore moins contre lui. Il doit forcément se développer AVEC lui. L'Etat, dit d'ailleurs Bourdieu, -que je citais en 2019, -participe à son propre évidement et à sa propre subversion par les logiques néolibérales ; et, -disons-le, -plus les années passent, plus il y met du cœur.

Bourdieu distinguait à cet égard deux grandes facettes de l'action de l'Etat, ce qu'il appelait

« la main droite et la main gauche de l'Etat ».

La main droite de l'Etat est celle qui assure l'évidement de l'Etat et qui organise les marchés/la concurrence "libre et non faussée". La main gauche est celle qui assure les fonctions collectives.

Le système, -et c'est ici que nous rencontrons une première fois la question démocratique, -valorise l'un ou l'autre aspect de l'action de l'Etat en fonction des circonstances et des rapports de forces.

Par ailleurs, on ne peut définir le néolibéralisme – spécialement dans sa relation avec la question démocratique - sans évoquer l'Europe. Celle-ci a été largement inspirée par l'ordolibéralisme allemand et elle a contribué à mettre hors de portée des citoyens toute une série de politiques publiques.

Cela se traduit, indique Grégoire Chamayou, par des politiques qui consistent à **« étirer, écarteler et faire en définitive éclater l'unité de la souveraineté territoriale classique »** et notamment à transférer **« vers le haut, à des instances fédérales, tout un pan des anciennes fonctions de l'appareil d'Etat »**. Pour Grégoire Chamayou, **« la construction européenne fournit un cas d'école pour une étude plus fine de cette stratégie »**.

Ainsi que le dit Wendy Brown, dont je vais reparler, l'Europe a contribué à **« défaire le dèmos »**, c'est-à-dire à évider non pas seulement l'Etat, mais aussi la démocratie ; et cela m'amène à la seconde occurrence de la question démocratique.

Notre projet, je le disais, est de mettre en lumière que le libéralisme a un problème avec la démocratie. Ce problème est sans aucun doute lié au fait que le néolibéralisme – du fait, notamment, de sa crise de profitabilité persistante - inspire (ne peut pas ne pas inspirer) des politiques foncièrement hostiles aux peuples, foncièrement inégalitaires, qui, -du coup, -font du cadre démocratique national une contrainte, une gêne.

Mais le problème se redouble si on envisage le néolibéralisme sous l'éclairage des conceptions de l'homme, de la société et de la démocratie elle-même à partir desquelles ces politiques sont menées ; on s'aperçoit alors que ces conceptions sont foncièrement conservatrices et antidémocratiques. Les deux aspects sont évidemment intimement liés car le système a besoin d'une idéologie pour légitimer sa domination, et il a fini par produire cette idéologie.

Il est d'usage, en la matière, de pointer les conceptions fondamentalement antidémocratiques de Friedrich Hayek. C'est un fait incontestable, là aussi, et notre parcours

passera bien par Hayek. J'ai d'ailleurs déjà rapidement mentionné les positions de Hayek sur l'homme et la démocratie en 2019.

Par exemple, Hayek, de retour du Chili, déclare au *Times*, le 3 août 1978 : « *Je n'ai trouvé personne, dans ce Chili tant vilipendé, qui ne fut pas d'accord pour dire que la liberté personnelle est beaucoup plus grande sous Pinochet qu'elle ne l'était sous Allende* ».

Ou bien encore, cette déclaration au journal *El Mercurio*, lors de sa seconde visite au Chili, en avril 1981 : « *Eh bien, je dirais que, en tant qu'institution à long terme, je suis totalement contre les dictatures. Mais une dictature peut être un système nécessaire pendant une période de transition. Il est parfois nécessaire pour un pays d'avoir, pendant un certain temps, une forme de pouvoir dictatorial. Comme vous le comprendrez, il est possible pour un dictateur de gouverner de manière libérale. Et il est également possible qu'une démocratie gouverne avec un manque total de libéralisme. Personnellement, je préfère un dictateur libéral à un gouvernement démocratique sans libéralisme (...)* ».

Je vais revenir sur tout cela, et de manière plus précise et complète qu'en 2019.

Mais Hayek, sur la démocratie, n'est pas la seule source possible. Certes, il occupe le haut du pavé, mais il est juste de mentionner aussi l'apport de Walter Lippmann, qui est aujourd'hui bien moins connu que Hayek, mais qui a joué un grand rôle, pendant toutes les années 1920-1930, dans la redéfinition du libéralisme.

Notre parcours passera donc à la fois par Lippmann, par l'ordolibéralisme et par Hayek :

Nous avons retenu quatre étapes significatives :

- En premier lieu, le « débat Lippmann-Dewey »⁵ des années 1920/1930, qui voit deux grands intellectuels rompre des lances sur la question de la démocratie d'abord (années 1920), puis sur celle de l'avenir du libéralisme (années 1930). Je n'évoquerai que le débat sur la démocratie.
- En deuxième lieu, le « Colloque Lippmann » d'août 1938 à Paris, qui a vu vingt six intellectuels débattre autour d'un livre que Lippmann venait de publier, ***La cité libre***.
- En troisième lieu, l'ordolibéralisme allemand.
- Et, enfin, Hayek. Le « Pape », l'« ultra », le « boss ».

Nous allons aussi vous proposer une réflexion sur ce que l'on peut entendre par « démocratie ». De quoi parle-t-on lorsque nous utilisons ce vocable de démocratie ? Nous effectuerons aussi une plongée dans la situation italienne, dont la démocratie, -tout comme la

⁵ Ainsi dénommé, aux États-Unis, dans les années 1970 seulement, car, au moment où il s'est déroulé, ce débat est passé relativement inaperçu.

nôtre, -est en crise. Nous ouvrirons également des perspectives, avec le thème de la VI^è République.

Pour conclure, nous rappellerons à quelles pratiques la théorie /doctrine néolibérale a donné lieu depuis les années 1970, c'est-à-dire à quelles actions concrètes nous avons assisté au nom du néolibéralisme depuis un demi-siècle. Ce sera une façon d'en brosser le portrait, un portrait "en pied", on pourrait dire aussi un portrait stylisé, qui essaiera d'intégrer aussi bien les aspects théoriques et pratiques, qu'idéologiques et politiques.

Une dernière précision : le projet de ce séminaire n'est pas de passer en revue l'ensemble de la vaste littérature pour ou contre le libéralisme et le néolibéralisme, mais de se concentrer sur le travail de quelques grands « *intellectuels organiques* » du néolibéralisme, des intellectuels proches des milieux d'affaires, souhaitant préserver le système capitaliste, et dont les idées ont été prises en compte par les milieux libéraux, souvent de manière très revendiquée d'ailleurs.

Nous proposons, en quelque sorte, une incursion dans les "cuisines" du néolibéralisme et une fréquentation de ses "chefs les plus étoilés". Notre espoir et notre ambition sont de contribuer ainsi à fournir des moyens de compréhension de notre monde, à la fois sur le plan de la théorie et sur celui de la pratique ; à la fois aussi sur le plan des grandes politiques de société et sur celui des conceptions de l'individu dans le monde néolibéral.

Au-delà de la conférence d'aujourd'hui, notre programme va donc être le suivant :

24 nov	Conférence introductive	Daniel Amédro et Hugues Liese
1 ^{er} déc	La question de la démocratie réelle	Dominique Bendo Soupou
8 déc	Le débat Lippmann-Dewey	Daniel Amédro et Hugues Liese
15 déc	Le colloque Lippmann	Daniel Amédro et Hugues Liese
5 janv	L'ordolibéralisme	Daniel Amédro` et Hugues Liese
12 janv	Friedrich Hayek	Daniel Amédro et Hugues Liese
19 janv	La démocratie italienne en crise	Maria Donzelli
26 janv	La VI^è République	Robert Charvin
2 fév	« Cette fois, en finir avec la démocratie... »	Daniel Amédro et Hugues Liese

2. LE DÉBAT LIPPMANN-DEWEY DES ANNÉES 1920

Souvenez-vous de ma conférence de 2019 sur le néolibéralisme ; je rappelai ce mot d'ordre : « *Il faut s'adapter* » pour ne pas prendre du retard. C'est le slogan du néolibéralisme, et notamment de l'ordolibéralisme allemand que Foucault analyse dans « *Naissance de la biopolitique* ». Il évoque aussi le colloque Lippmann d'août 1938, mais sans insister. En fait, Foucault rate l'apport de Lippmann et, en particulier, il passe à côté du débat Lippmann-Dewey des années 1920/1930. Ce faisant, il passe aussi à côté de l'influence du darwinisme sur la conception du libéralisme et du néolibéralisme. C'est Barbara Stiegler qui pointe cette limite de Foucault et qui nous conduit à reprendre les choses autrement.

Ordolibéralisme (définition très rapide)

Système économico-politico-culturel où l'Etat est chargé de créer et de maintenir un cadre normatif comprenant 1) la liberté générale de circulation des biens et des personnes, 2) la concurrence libre et non faussée entre les entreprises, 3) le refus des politiques industrielles volontaristes et 4) l'indépendance de la Banque centrale (Bundesbank).

Mon propos va s'organiser autour de huit points :

1) Le contexte du débat – 2) La présentation des protagonistes – 3) Un point de départ commun – 4) Mais deux lectures différentes de Darwin – 5) Les thèses de Lippmann – 6) Les thèses de Dewey – 7) Les sources biologiques du conflit – 8) Accords et désaccords

2.1. - Le contexte du débat Lippmann-Dewey

Trois dimensions : économique, philosophique et politico-culturelle.

2.1.a - Contexte économique – C'est la révolution industrielle. Pour les États-Unis, les décennies qui se situent de part et d'autre du tournant des XIX^e et XX^e siècles (1890-1920) constituent ce qui a été appelé aux USA la « **progressive era** » (**ère progressiste**)⁶⁻⁷. J'indique quelques grands faits (pour plus de détails, cf. Wikipédia). Les grandes entreprises (les corporations) investissent tous les secteurs d'activité. Elles sont dirigées par une toute nouvelle classe d'experts-gestionnaires. Les modes de consommation sont bouleversés.

⁶ https://fr.wikipedia.org/wiki/Ère_progressiste

⁷ https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_des_États-Unis_de_1865_à_1918

L'urbanisation est galopante. Les moyens de déplacement sont en pleine révolution. Les techniques scientifiques de communication sont en plein développement. Il y a une ombre de taille à ce tableau : les relations sociales dans l'entreprise sont très tendues.

Et le pire reste à venir : à ces années complètement euphoriques succèdera la crise, à partir de 1929, et pour toutes les années 1930.

2.1.b - Contexte philosophique – Dans tous les pays, le monde philosophique est sous le coup de la parution de « *L'origine des espèces* » en 1859. “*Comment philosopher après L'origine des espèces ?*”, telle est la question. C'est ainsi que, -pour ne prendre qu'un seul exemple, -Herbert Spencer transfère les principes de la théorie de l'évolution en psychologie et surtout en sociologie avec « *Principles of Sociology* » (1876-1897). L'une de ses thèses est de dire que si la société est assiégée par tant de problèmes ce n'est pas parce qu'il y a trop de libéralisme, mais parce qu'il n'y en a pas assez, pas assez de marché, pas assez de concurrence.

Autre aspect du contexte philosophique : la fin du 19^e voit également la naissance du pragmatisme, dont Lippmann et Dewey se réclament tous les deux, et qui – lui – se demande comment on peut faire évoluer le libéralisme sans s'inscrire dans les pas de Spencer.

2.1.c - Contexte politique et culturel – La conflictualité sociale est forte et violente, je l'ai dit. La démocratie est en crise avec un taux d'abstention aux élections de 50%. Le libéralisme anarchique est honni. Tout le monde se demande comment dépasser cette phase.

2.2. – Présentation des protagonistes : Lippmann et Dewey

Il est toujours utile de présenter les protagonistes d'un débat, et encore plus en ce qui concerne Lippmann et Dewey parce que dans leur cas il faut d'emblée corriger une “erreur de perspective” que l'expression « *débat Lippmann-Dewey* » pourrait engendrer, à savoir l'idée que tout les opposait puisqu'ils ont rompu des lances pendant des années. Nous allons voir que ce n'est pas le cas.

Dewey est né en 1859. Il a 61 ans en 1920. Lippmann, lui, cette année-là, a 31 ans puisqu'il est né en 1889. Dewey meurt en 1952, à 92 ans, tandis que Lippmann meurt en 1974, à 85 ans. Le débat Lippmann-Dewey oppose donc des hommes qui ont trente ans de différence.

Autre différence : alors que Dewey est un psychologue et un philosophe, figure majeure du courant pragmatiste américain fondé par Charles Peirce et William James, Lippmann est un journaliste, écrivain, intellectuel, homme d'influence, passionné de politique étrangère. Ce n'est pas quelqu'un qui forge des systèmes, mais qui fait son miel des idées des auteurs qui croisent son chemin. Par exemple, il est très fortement et durablement influencé par Graham Wallas⁸, un professeur de sciences politiques anglais, qui publie « *The Great Society : a psychological analysis* »⁹ en 1914. Il est aussi influencé par Ludwig von Mises¹⁰ et Friedrich Hayek.

⁸ Wallas est l'un des fondateurs du socialisme « fabien » et l'un des membres de la Société des fabiens. https://fr.wikipedia.org/wiki/Graham_Wallas

⁹ Wallas dédie l'ouvrage à Lippmann.

¹⁰ https://fr.wikipedia.org/wiki/Ludwig_von_Mises

Dewey et Lippmann sont des amis. Quand Lippmann fonde un journal en 1914, il fait appel à Dewey. Ce sont l'un et l'autre des pragmatistes et des libéraux "progressistes" qui se situent à gauche de l'échiquier politique américain (en Europe, ce serait autre chose...), qui veulent refonder le libéralisme, rompre avec le darwinisme social de Spencer en réinterprétant Darwin.

Enfin, il faut encore préciser une chose : si Lippmann et Dewey ont échangé continûment pendant de longues années, l'expression « débat Lippmann-Dewey » n'a été forgée que dans les années 1970, par des analystes américains. Sur le coup, les échanges entre les deux hommes sont passés relativement inaperçus. En tout cas, ils n'ont pas été perçus comme constituant un événement intellectuel digne d'attention.

Les ouvrages qui jalonnent le débat Lippmann-Dewey sont les suivants :

	DEWEY	LIPPMANN
1910	<i>The Influence of Darwin on Philosophy</i> (Trad. Franc. : <i>L'influence de Darwin en philosophie</i> , 2016)	
1913		<i>A Preface to Politics</i>
1914		<i>Drift and Mastery (Dérive et maîtrise)</i>
1922		<i>Public Opinion</i>
1925		<i>The Phantom Public</i> (Trad. Franc. : <i>Le public fantôme</i> , 2008)
1927	<i>The Public and Its Problems</i> (Trad. Franc. : <i>Le public et ses problèmes</i> , 2010)	
1935	<i>Liberalism and Social Action</i> (Trad. Franc. : <i>Après le libéralisme ? Ses impasses, son avenir</i> , 2014)	
1937		<i>The Good Society (An inquiry into the principles of -)</i> (Trad. Franc. : <i>La cité libre</i> , 1938)

Lippmann et Dewey ont le même point de départ – la Grande Société (2.3), mais leurs chemins divergent parce qu'ils ne font pas la même lecture de Darwin (2.4).

2.3. - Le point de départ commun : réadapter l'espèce humaine à la Grande Société

Pour Lippmann, qui réfléchit à partir de la révolution darwinienne et du livre de Wallas « *La Grande Société* »¹¹, la révolution industrielle a créé une nouvelle situation,

une « *situation complètement inédite de désadaptation* » qui requiert une action politique conçue « *comme une intervention artificielle, continue et invasive sur l'espèce humaine en vue de la réadapter aux exigences de son nouvel environnement* ».

Dewey partage ce constat sur la Grande Société, mais comme il ne fait pas la même lecture de Darwin que Lippmann, il n'en tire pas les mêmes conclusions.

2.4. – Une divergence : des lectures différentes de Darwin¹²

Lippmann conçoit l'évolution comme une amélioration progressive des facultés, transmissible aux générations suivantes grâce à l'hérédité des caractères acquis. Avec cette lecture, l'homme n'a pas de rôle particulier à jouer ; Il lui revient seulement de s'adapter sans résister ; son rôle est strictement passif ; liberté et créativité ne sont pas de mise. L'évolutionnisme de Dewey, au contraire, est continuiste, c'est-à-dire que l'adaptation se fait par un processus d'action-réaction où l'homme a un rôle à jouer. L'adaptation doit alors être créatrice et interactive.

Cette différence dans les lectures de Darwin se traduit très directement dans le rôle attribué au citoyen. Chez Lippmann, le citoyen a un rôle de spectateur et seuls les leaders se voient reconnaître le statut d'acteur ; chez Dewey, au contraire, le citoyen est conçu comme un acteur de la vie politique et c'est par lui – pour être précis : par les interactions sociales qui s'instaurent au sein du public - que se fait l'adaptation de la Grande Société. Adaptation par le bas, donc, chez Dewey, alors que chez Lippmann, au contraire, l'adaptation se fait par le haut, par les experts et la propagande¹³.

¹¹ Publié en 1914.

¹² Des deux auteurs que nous allons étudier, c'est sûrement Dewey qui a lu Darwin de plus près. Il a publié en 1910 « *L'influence de Darwin sur la philosophie* » (traduction française parue chez Gallimard en 2016).

¹³. La position de Lippmann va beaucoup varier. Dans *A Preface to Politics* (1913), il prône la transformation de l'espèce humaine par le haut, par le gouvernement des experts. En 1914, dans *Drift and Mastery* {*Dérive et maîtrise*}, il concède un rôle à l'interaction démocratique, au pouvoir des syndicats et à l'éducation, mais plaide toujours – Grande Société oblige - pour un gouvernement fort éclairé par des experts. Lippmann va hésiter jusqu'au début des années 1920 entre réadaptation par le bas (démocratie, enquête, expérimentation collective) ou par le haut (experts). Il optera finalement pour la seconde voie.

2.5. - Les thèses de Lippmann

Le premier ouvrage dans lequel Lippmann exprime une opinion stabilisée sur toutes ces questions est ***Public Opinion***, publié en 1922.

Dans cet ouvrage publié dans le contexte d'après-guerre, -et alors que cette dernière a valorisé le rôle de l'Etat¹⁴, -Lippmann reprend sa thèse initiale d'un retard de l'espèce humaine sur le flux des événements et assume la critique frontale du modèle démocratique. La "masse" informe soumise aux stéréotypes¹⁵, dit-il, est incapable d'autodétermination. Les solutions de Lippmann : une souveraineté partagée entre les représentants et les experts, mais la décision revenant à ces derniers, seuls capables de réadapter l'humanité à son nouvel environnement mobile, imprévisible et mondialisé.

Reste à rallier les "masses" aux politiques que cela suppose : c'est le rôle de la propagande¹⁶. Et le dèmos dans tout cela ? Il garde le pouvoir de dire « oui » ou « non » au moment des élections ; une démocratie intermittente, en quelque sorte.

Trois ans plus tard, en 1925, alors que la crise de la démocratie Étatsunienne est patente, Lippmann constate dans ***The Phantom Public*** que les "masses" résistent aux vellétés des experts et il rapporte cela à la finitude humaine : l'espèce humaine, dit-il, ne dispose que d'un temps fini et d'une attention limitée. Dans le langage d'aujourd'hui, on dirait que le "budget-temps" que chaque individu peut consacrer aux affaires communes n'est pas extensible à l'infini. Lippmann en conclue à l'inanité des notions de démocratie représentative et d'intérêt général. Le mythe d'un citoyen éclairé et apte à trancher au sein de l'agora n'a aucun sens. Et il écrit carrément ceci :

« Le public doit être mis à sa place afin que les hommes responsables puissent vivre sans craindre d'être piétinés ou encornés par le troupeau de bêtes sauvages ».

Comment résoudre ce problème ? Essayer de le résoudre par l'éducation ?

La tâche est tellement énorme, dit Lippmann, qu'elle ne peut conduire, qu'à une ***« visite touristique des problèmes du monde ».***

Par la morale alors ? Non plus, répond Lippmann, parce que la diversité des places, des points de vue et des intérêts dans la Grande Société est très importante.

Il faut se résigner au ***« conflit des normes »*** et à la ***« pléthore de codes moraux ».***

Il faut donc se faire à l'idée que la masse est informe, chacun étant replié sur la sphère étroite de ses intérêts.

¹⁴ Par ailleurs, pendant la Guerre, ayant participé à la rédaction des « *quatorze points* » du Président Wilson, chargés de récapituler la vision américaine de la sortie du conflit, il a pu voir que les choses se sont gâtées à la conférence de Paris de 1919 dès que des citoyens incompetents s'en sont mêlés.

¹⁵ Notion inventée par W. Lippmann. Il développe aussi la notion voisine de *Pictures in our heads*.

¹⁶ **The manufacture of consent.**

Il faut aussi admettre que chacun se forge ses opinions non par une réflexion autonome, libre et intime sous l'empire de la raison, mais surtout par imitation de journalistes, d'animateurs de radio, d'intellectuels, de personnes d'influence diverses et variées que les hasards de la vie lui ont fait connaître ou rencontrer.

Et là Lippmann remet en cause une première prémisse essentielle du modèle classique de la démocratie représentative, celle qui est relative au citoyen rationnel visant le bien commun.

Et il ne s'arrête pas là puisque – très logiquement - il dit dans la foulée que si les opinions des gens dépendent des groupes d'intérêts qu'ils ont pu connaître, alors on ne peut plus dire que les représentants politiques représentent la volonté générale des citoyens.

Sophie Renaud indique que pour Lippmann « *La tâche de l'élite dirigeante ne consiste pas, (...) à produire (proposer) des droits et devoirs d'une manière à orienter les pratiques sociales vers la concrétisation d'un idéal sociétal, (...) (mais à) traduire la volonté des groupes d'intérêts les plus puissants de la société, car sans cela ces derniers recourront fort possiblement à d'autres moyens afin d'imposer leur volonté* »¹⁷.

Pour Lippmann, les représentants politiques, -tout comme leurs concitoyens, -ne sont pas omniscients. Ils ont besoin d'experts qui les éclairent pour prendre leurs décisions. Et nous en venons à un thème cher à Lippmann, celui des leaders/experts. Ce sont ceux qui, étant de la partie (insiders), sont en mesure de résoudre telle ou telle catégorie de problèmes. Les autres, les citoyens "lambda", infiniment plus nombreux, sont des outsiders.

Contrairement aux citoyens, les experts peuvent intervenir sur le fond des débats (être acteurs dans les débats) parce qu'ils en maîtrisent les tenants et les aboutissants. Les citoyens, eux, éparpillés qu'ils sont en une multitude de publics divers et variés intéressés par presque autant de questions diverses et variées, ne peuvent être que spectateurs. Le rôle des leaders/experts et de la propagande, dans ce contexte, est de rassembler ce qu'il y a de plus commun à ce que Lippmann appelle

La « masse hétérogène des désirs ».

En fait, pour Lippmann, il faut renoncer à l'idée même de Public avec un **P** majuscule, tel qu'issu de la tradition rousseauiste. Le public fantôme c'est lui, c'est la volonté générale. C'est lui qui dérègle la démocratie et lui interdit d'être adulte.

Il n'y a donc pas de **Public**, mais il y a le public. Incompétent, fragile, amateur, pressé.

Que peut-on attendre de lui ? Quel rôle reste-t-il aux citoyens ? Quelle vie publique ?

Lippmann imagine une vie publique qui se construit autour de la gestion des désaccords, qui essaie d'inventer des ajustements, qui recherche des modi vivendi.

¹⁷ S. Renaud, p. 88.

On est à mille lieux de la tradition française, dans laquelle la vie publique s'établit sur un accord unanime sous l'égide de valeurs surplombantes. C'est que, chez Lippmann, le public apprécie les choses au jugé, il ne perçoit que les différences les plus superficielles et les plus dramatisées (les plus médiatisées). Il n'a pas de vision d'ensemble. Le mieux qu'il puisse faire est de repérer dans les parties en présence celle qui est la moins partisane, et c'est tout. Les activistes (les militants) se chargeront des détails. Voici ce que dit Lippmann :

« Le rôle du public ne consiste pas à exprimer ses opinions, mais à s'aligner ou non derrière une proposition (ou un groupe). Nous devons donc adopter une théorie démocratique {sic} selon laquelle le peuple prend seulement parti pour ou contre des individus qui, eux, gouvernent »¹⁸.

Voter n'est pas se prononcer pour des idées, mais une promesse de soutien. Soit une démocratie réduite aux élections ; une démocratie intermittente. Nul besoin non plus de campagnes électorales au cours desquelles les arguments des uns et des autres seront examinés en long, en large et en travers.

Les candidats, dit Lippmann, **« doivent plutôt chercher à former un consensus autour de leur candidature en recourant à d'autres moyens. Ces moyens consistent à créer une unité émotionnelle par la manipulation des symboles »¹⁹.**

Ce sera le rôle des experts en communication de créer ce consensus que Lippmann appelle

« manufacture of consent »²⁰ . En français : manufacture du consentement.

Lippmann n'est pas loin, ici, de l'idée d'homme fort pour situation de crise.

Si on se résume, donc, face à la crise des démocraties dans les sociétés industrielles, Lippmann propose un modèle qui allie gouvernement des experts, manufacture du consentement et démocratie minimaliste purement procédurale.

Cette proposition **« aura une grande influence sur la pensée politique américaine et, plus largement, sur la formation des élites dans l'ensemble du monde »**, et elle va donner lieu à un vif débat avec Dewey.

¹⁸ Cité par S. Renaud, p. 89.

¹⁹ S. Renaud, p. 90.

²⁰ Expression popularisée par Noam Chomsky, qui l'emprunte explicitement à Lippmann.

2.6. - La réponse de Dewey

Dewey répond à Lippmann en 1927 dans *The Public and Its Problems*.

Selon Dewey, « *Lippmann dresse un portrait du fonctionnement de la société américaine et des enjeux concernant la citoyenneté particulièrement éclairant. (Dewey) croit également que la perpétuation des prémisses de la démocratie représentative nuit à une compréhension approfondie des problèmes politiques contemporains (...)* »²¹.

Comme Lippmann, enfin, Dewey constate que le modèle de démocratie de Jefferson, imaginé au temps des petites communautés rurales d'agriculteurs-proprétaires, n'est plus adapté à la Grande Société, mais il ne le rejette pas globalement pour autant ; au contraire, il va chercher à acclimater à la Grande Société deux aspects du modèle Jeffersonien :

- En premier lieu, l'idée de communauté et son idéal démocratique ; si les procédures jeffersoniennes conçues pour des agriculteurs-proprétaires ne valent plus, l'idéal de liberté et d'égalité demeure.

La communauté, dit Sophie Renaud, est « *une association où tous les membres exercent leur liberté. En son sein, chaque membre participe à l'identification des problèmes qui nuisent à l'atteinte de son bonheur (...)* »²².

Les membres de la communauté se mettent d'accord sur une définition du bien commun par l'interaction et la communication. C'est cette interaction et cette communication qui donnent leur sens à la communauté. Un sens a posteriori, donc.

- L'autre aspect du modèle jeffersonien que Dewey veut garder c'est l'approche morale, mais sans la posture déiste qui caractérisait Jefferson :

pour Dewey, « *la tradition américaine est une tradition morale, les attaques contre elle (...) impliquent des problèmes moraux et ne peuvent être résolues que sur des raisons morales* ».

Dans *Le public et ses problèmes* Dewey indique que l'agir humain produit deux types de conséquences.

« *Parfois, les conséquences sont circonscrites à ceux qui prennent directement part à la transaction qui les produit. Dans d'autres cas, elles s'étendent bien au-delà de ceux qui sont immédiatement occupés à les produire* ».

²¹ S. Renaud, p. 77.

²² S. Renaud, p. 79.

Dans le premier cas, Dewey parle de transaction privée,

et dans ce cas, indique S. Renaud, « *seuls les individus directement concernés par les conséquences de l'action doivent s'entendre sur la façon de les contrôler* ».

Dans le second cas, Dewey parle de transaction publique et il y distingue deux dimensions : une dimension passive et une dimension active. Dewey définit, tout d'abord, le public (de la transaction publique) comme l'ensemble de ceux qui sont affectés par les conséquences indirectes de cette transaction (et vous avez là la dimension passive de la transaction : des gens sont affectés). Il ajoute, ensuite, que face au spectacle dont ils sont les témoins – et qui les affecte - des individus – peuvent estimer nécessaire de s'occuper des conséquences de la transaction en cause (et voilà la dimension active de la transaction : les individus réagissent ; tout à l'heure, ils étaient affectés ; maintenant, ils réagissent).

Voilà pour les deux dimensions de la transaction publique. Mais Dewey ne s'arrête pas là. Il élargit ensuite la notion de public à tous les organismes, même extérieurs à ces transactions, qui se sentent concernés et éprouvent, eux aussi, le besoin d'une réponse active. Et c'est dans ce mouvement d'élargissement ("bottom → up"), pouvant, -de fil en aiguille, -conduire à une organisation en Etat, que Dewey voit l'émergence du politique.

Et on comprend bien aussi que chez Dewey l'Etat ainsi conçu, -gardien de l'intérêt commun²³, -est toujours à réinventer pour s'adapter aux besoins et aux demandes changeants de la société, d'une part, et que, d'autre part, cet Etat ne trouve pas sa légitimité dans la raison, dans une raison transcendantale, mais dans la gestion des conséquences/effets indésirables des transactions engagées dans la société.

Il est clair qu'avec Dewey on est passé dans un autre monde...

Dans un autre monde parce que là où Lippmann restreint le politique au « *respect procédural des règles en cas de crise* », Dewey soutient, lui, que « *sans la transmission de l'expérience sociale et politique par la communication du public avec lui-même, l'espèce humaine sera condamnée à en rester au tâtonnement maladroit de l'essai et de l'erreur* ».

Là où Lippmann stigmatise la résistance au changement des masses, Dewey l'impute aux élites anciennes qui ne veulent pas renoncer aux formes politiques qu'elles ont contribué à instaurer. A quoi Dewey ajoute le retard des idées, qui reflète à ses yeux les susnommées formes politiques surannées. Lippmann, à ses yeux, incarne ces deux formes de retard.

²³ Pour faire clin d'œil vers Jefferson, Dewey parle de « *gardien de la communauté* ».

2.7. - Les sources biologiques du conflit

Arrivé à ce point, -et avant de continuer, -je reviens une nouvelle fois sur la question des deux lectures "orthogonales" de Darwin que font nos deux auteurs.

Il y a, je le rappelle, la lecture de Lippmann.

Lippmann « conçoit l'évolution comme une amélioration progressive des facultés, transmissible aux générations suivantes grâce à l'hérédité des caractères acquis. Avec cette lecture, l'homme n'a pas de rôle particulier à jouer ; Il lui revient seulement de s'adapter sans résister ; son rôle est strictement passif ; liberté et créativité ne sont pas de mise. L'évolutionnisme de Dewey, au contraire, est continuiste, c'est-à-dire que l'adaptation se fait par un processus d'action-réaction où l'homme a un rôle à jouer. L'adaptation doit alors être créatrice et interactive. Chez Dewey, l'adaptation se fait donc par le bas, par les interactions sociales, alors que chez Lippmann elle se fait par le haut, par les experts ».

Chez Lippmann, tout tourne autour de la distinction entre les leaders (agents actifs) et les masses (inertes, amorphes et passives).

La lecture que fait Dewey de Darwin est différente. Il est contre cette distinction "actif-passif" qui est cloisonnante, qui assigne des individus aux mode passif, et d'autres au mode actif. Pour Dewey, cela renvoie au passé, passe à côté de la révolution scientifique, et ignore la grande leçon du darwinisme, tel, en tout cas, que Dewey le comprend,

à savoir que pour Dewey « là où il y a de la vie, il y a du comportement, de l'activité, de l'ajustement adaptatif qui n'est pas complètement passif » ; il y a un être humain qui s'efforce de « modifier l'environnement dans les intérêts de la vie ».

Et de même que les dimensions active et passive de l'expérience sont articulées, de même il n'y a pas des sujets actifs d'un côté, et, de l'autre, des sujets passifs.

C'est précisément sur ce point que réside le désaccord. Pour Lippmann, les organismes doivent s'adapter de manière passive à ce qu'il appelle les « *exigences ultimes de l'environnement* », c'est-à-dire à la division mondiale du travail, laquelle division mondiale du travail, pour Lippmann, est hors de portée de « *toute forme de discussion collective* ».

Alors que chez Dewey, au contraire,

il faut « *réarticuler les dimensions passive et active de l'expérience en même temps que les tendances nécessaires à l'innovation et à la stabilité, que la Grande Société puis le gouvernement des experts n'ont justement pas cessé d'opposer* ».

Cela conduit Dewey à ce qu'il appelle la théorie des « *équilibres ponctués* », théorie selon laquelle « *l'évolution oscille entre longue période de stase et courte période d'accélération* », ce que Barbara Stiegler appelle les « *hétérochronies du temps évolutif* ».

Les deux hommes veulent reconstruire le modèle démocratique à la mesure des défis de la Grande Société industrielle et mondialisée, mais, on le voit, c'est à peu tout ce sur quoi ils sont d'accord.

D'un côté donc – avec Lippmann - une pensée organisée autour du flux et pour le flux, qui cherche à réduire les stases. De l'autre – avec Dewey - une pensée qui articule les deux dimensions.

Et cette opposition, je le répète une fois de plus, renvoie à deux lectures différentes de Darwin. D'un côté, Lippmann, avec une conception exclusivement passive de l'adaptation, qui s'en remet à la transmission entre générations des caractères acquis, et qui voit une société emmenée dans un flux d'évolution irrépessible (la mondialisation) auquel le gouvernement des experts doit adapter, quoi qu'il en coûte, les individus à l'entendement limité.

D'un autre côté, Dewey, avec une conception continuiste qui fait de l'évolution un processus d'action-réaction dans lequel l'homme a un rôle à jouer, et qui voit une société qui alterne phases de flux et phases de stase permettant aux individus d'accumuler de l'expérience collective à travers la délibération sur le bien commun. Passivité et limitation d'un côté ; liberté et créativité de l'autre.

2.8. – Bilan des accords et désaccords entre Lippmann et Dewey

Les points d'accord :

- Tous les deux sont des pragmatistes, qui s'attachent à ce qui marche, à ce qui fonctionne (ils sont adeptes de la "méthode des conséquences").
- Tous les deux pensent qu'il faut reformuler les prémisses de la démocratie pour les adapter à la "Great Society".
- Tous les deux, fidèles en cela à la tradition américaine, ont une conception de la société sans instance totalisante politique (ou sans instance politique totalisante), sans Tout.
- Pour l'un comme pour l'autre, l'Etat ne porte donc pas de grand récit, il n'y a pas d'ordre sociétal transcendantal.
- Tous les deux proposent le même type de régulation sociale.

Tous les deux, d'après S. Renaud, « *surmontent les failles du modèle de la démocratie représentative en proposant une régulation culturelle-communicationnelle, et donc apolitique, des pratiques sociales* ». L'un et l'autre, ajoute-t-elle, s'inscrivent, ce faisant, « *dans l'engouement organisationnel-managérial* » de leur époque.

- L'Etat revêt donc une dimension technique chez les deux hommes, mais cette dernière est peut-être plus évidente chez Lippmann (appel aux experts) que chez Dewey (rejet des experts, mais c'est bien l'Etat qui est le gestionnaire des conséquences des transactions entre les individus).

Voilà pour les points d'accord, qui ne sont pas du tout marginaux.

Il y a aussi des points de désaccord :

- La lecture de Darwin n'est pas la même, je l'ai souligné plusieurs fois.
- Mais LA grande différence est que là où – pour organiser la cohésion sociale - Lippmann fait appel aux experts, Dewey est plus proche, lui, d'un schéma jeffersonien organisé autour des communautés²⁴ ;

C'est ainsi que Dewey propose de « *restructurer la société de manière à ce que les citoyens puissent auto-organiser librement leur communication* », au moyen des enquêtes notamment.

- A cet égard, Sophie Renaud indique que Dewey fait un gros reproche à Lippmann :

Le gros reproche que Dewey fait à Lippmann, dit Sophie Renaud, est d'assujettir « *les membres de la société à la puissance décisionnelle de l'élite dirigeante* ».

2.9. Pour conclure

Sur la question démocratique le néolibéralisme a retenu les thèses de Lippmann, et pas celles de Dewey²⁵.

Le débat entre les deux hommes reprendra quelques années plus tard, sur le thème de l'avenir du libéralisme cette fois-ci. En 1935, Dewey publie *Liberalism and Social Action*, auquel Lippmann répond en 1937 avec *Inquiry into the Principles of the Good Society*, plus connu sous le titre abrégé *The Good Society*. Le livre de Lippmann va être immédiatement traduit en français et publié en 1938 par les éditions de Médicis sous le titre *La cité libre*²⁶. Dans la foulée, un colloque est organisé en août 1938 à Paris autour de

²⁴ « *La République idéalisée par Jefferson était formée de petites communautés d'agriculteurs* » (S. Renaud, p. 68).

²⁵ Il faut dire que Lippmann occupe une position d'influence de premier rang.

²⁶ Avec une préface d'André Maurois.

l'ouvrage. C'est le célèbre « *colloque Lippmann* », qui va être un moment important de la refondation du libéralisme, et qui va être le thème de la prochaine conférence.

Nous vous remercions de votre attention.

3.

LE COLLOQUE LIPPMANN D'AOÛT 1938

Nous avons vu, la dernière fois, en étudiant le débat Lippmann-Dewey, comment deux grands intellectuels considérés comme progressistes, l'un et l'autre nourris de darwinisme et se réclamant du pragmatisme, cherchent une porte de sortie à la crise du libéralisme qui s'étend sous leurs yeux.

Ils pensent tous les deux qu'il faut reformuler les prémisses de la démocratie pour les adapter à la « Great society », mais tandis que Dewey propose de « *restructurer la société de manière à ce que les citoyens puissent auto-organiser librement leur communication* », au moyen des enquêtes notamment, Lippmann, lui, se méfie de la "masse" informée soumise aux stéréotypes, et préfère faire appel aux experts.

On peut dire que Dewey est dans ce qu'on appellerait aujourd'hui une démarche de "démocratie participative", tandis que Lippmann propose un mix de gouvernement des experts, de manufacture du consentement et de démocratie minimaliste purement procédurale.

Le colloque Lippmann se déroule du 26 au 30 août 1938. Vingt-six intellectuels libéraux se réunissent pour discuter des possibilités de rebond du libéralisme, critiqué depuis des décennies. L'objet d'étude – ou le prétexte – du colloque est fourni par le dernier livre de Lippmann, ***La cité libre***.

Entre le colloque de Paris et le débat Lippmann-Dewey que nous venons d'étudier, dix ans ont passé. Lippmann est devenu un immense journaliste, extrêmement célèbre et influent. Depuis 1931, il tient dans le New York Herald Tribune une chronique syndiquée sur l'actualité politique, « Today & Tomorrow »²⁷, qui fait et défait l'opinion.

En 1934, il donne des conférences à Harvard qui seront publiées la même année sous le titre ***The Method of Freedom***.

Dans cet ouvrage qui, selon François Denord, constitue « *la première étape de la réflexion qui mènera à **La Cité libre**, (...) (Lippmann) constate*

²⁷ Cette chronique lui vaudra le prix Pulitzer en 1958.

l'impossibilité de restaurer l'économie mondiale sur la base des principes d'avant-guerre²⁸ »

Pourquoi cette impossibilité ? Parce que les peuples – arrivés en masse dans le champ politique - ne croient plus en l'ordre antérieur. En outre, suite à la Grande Guerre, pouvoirs politiques et économiques vont maintenant de concert,

et les peuples, dit Lippmann, « *ne sont plus enclins à subir sans réagir les purges occasionnées par les cycles économiques²⁹ »*.

C'est à cette époque que Lippmann commence à s'intéresser aux travaux de Ludwig von Mises et Friedrich Hayek, qui enseigne alors à la *London School of Economics*. Il entretiendra une correspondance régulière et soutenue avec ce dernier³⁰ à partir de 1937.

Dans *La cité libre*, Lippmann dira de ces deux auteurs que leur « *critique de l'économie planifiée a apporté une nouvelle compréhension de tout le problème du collectivisme* ».

Comprendre : l'intervention de l'Etat dans l'économie mène – ne peut pas ne pas mener – au collectivisme. On y reviendra à propos de Hayek.

Mon plan comprend trois parties :

1) **Les thèses de Lippmann dans *La Cité libre* – 2) Le colloque – 3) Un agenda libéral**

3.1. - Dans *La cité libre*, Lippmann développe cinq idées principales :

3.1.a - En premier lieu, il constate que le libéralisme, qui a été le moteur de la révolution industrielle, et qui a engendré la prospérité économique, n'est plus en odeur de sainteté depuis 1870. Il constate également qu'à côté de la prospérité il y a eu aussi la paupérisation, le déracinement, le refus des lois protectrices du travail, etc. En outre, le « marché laissé à lui-même » a bien du mal à gérer des cataclysmes comme les guerres. Bref : l'homme a été traité par l'industrie comme une chose, au lieu d'être traité comme une personne. Dans ces conditions, dit Lippmann, il ne faut pas s'étonner des réactions de rejet de l'économie de marché et de la naissance d'un mouvement socialisant tendant vers le communisme. Le problème est que les réponses apportées à cette situation, à droite comme à gauche (impérialisme et monopoles à droite ; collectivisme à gauche), sont illusoires et dangereuses parce qu'elles font l'une et l'autre la part trop belle à l'Etat. On peut relever, dès ce premier point, l'originalité de l'analyse de Lippmann :

²⁸ Francis Urbain Clave, « Walter Lippmann et le néolibéralisme de *La cité libre* », *Cahiers d'économie politique / Papers in Political Economy* 2005/1 (n° 48), p. 79-110.

²⁹ Ibidem.

³⁰ Ainsi qu'avec Lionel Robbins, directeur de la LSE.

elle consiste à dire que **« la catastrophe totalitaire constitue une réaction à une autre catastrophe, celle du capitalisme historique »**³¹.

Lippmann est l'un des très rares auteurs à brosser un tableau aussi sombre du capitalisme historique, que ce soit sur le plan économique, social, humain, moral ou intellectuel.

3.1.b - La solution aux dérives du libéralisme n'est pas le rejet de celui-ci, mais son adaptation. Lippmann définit son projet...

...il veut **« refonder le libéralisme contre ses déviations historiques »**³².

Pour ce faire, il faut distinguer le mot et la chose. S'agissant du mot "libéralisme", il est permis de penser, écrit Lippmann, qu'il n'est plus attractif...

...qu'il constitue aujourd'hui un **« ornement fané évoquant les sentiments les plus douteux »**³³ ;

par contre, il est important de déterminer ce que le libéralisme en tant que tel a apporté en termes d'émancipation et de prospérité.

Il s'agit, dit Lippmann, de trouver **« la meilleure façon d'adapter la loi et la politique à un mode de production dans lequel le travail humain est spécialisé, et qui rend en conséquence les individus et les sociétés de plus en plus dépendants les uns des autres dans le monde entier »**.

En particulier, il faut renforcer les mécanismes du marché face aux monopoles. Là-dessus, dit Lippmann, Spencer n'a pas été à la hauteur. C'est la sacralisation du laisser-faire manchestérien qui est la cause de la déchéance du libéralisme³⁴. A cet égard, la distinction/séparation entre un champ de l'économie – relevant des lois naturelles - et un champ de la politique – relevant de la loi des hommes - n'est pas une bonne chose. C'est avec ces idées en tête qu'il faut remettre l'ouvrage sur le métier³⁵.

³¹ Serge Audier, p. 83.

³² Serge Audier, **Néo-libéralisme(s)...**, p. 85.

³³ W. Lippmann, **La cité libre**.

³⁴ Lippmann est ici très proche d'un article de Keynes de 1926, **La fin du laissez-faire**.

³⁵ Dans le même ordre d'idées, Louis Rougier écrivait en 1938 dans les **Mystiques économiques** : **« Le libéralisme constructeur, qui est le libéralisme véritable, ne permet pas qu'on utilise la liberté pour tuer la liberté (...). Le libéralisme manchestérien (celui du « laissez-faire, laissez-passer ») se pourrait comparer à un régime routier qui laisserait les automobilistes circuler sans code de la route. Les encombrements, les embarras de circulation, les accidents seraient innombrables... L'Etat socialiste est semblable à un régime de circulation où une autorité centrale fixerait impérativement à chacun quand il doit sortir sa voiture, où il doit se rendre et par quel chemin... L'Etat**

Sur ces bases, dit S. Audier, Lippmann dresse « *un programme d'action qui reste fidèle aux valeurs philosophiques du libéralisme tout en rompant avec les errements des libéraux historiques* ».

Voici ce qu'en dit Lippmann dans *La cité libre* (p. 279) : « *L'effet de ces réformes serait en effet avant tout de réduire considérablement les possibilités d'enrichissement par l'exploitation et par l'exercice de privilèges légaux. Ces réformes s'attaquent à la source des gros revenus provenant des divers genres de monopoles, des droits exclusifs sur le sol ou les ressources naturelles, des mauvais marchés sur lesquels les ignorants et les faibles sont désavantagés. Au point de vue de l'économie d'échange, les revenus provenant de ces inégalités naturelles ne sont pas légitimement gagnés. Ils sont parasites, adventistes, et si le monde réel était conforme à la théorie des économistes, ces revenus illégitimes n'existeraient pas. Ils ne représentent ni la rétribution du travail ni la gestion, ni un intérêt du capital, ni les profits d'une entreprise, tels que les déterminent des marchés libres et équilibrés. Ce sont des tribus levés sur les salaires, les intérêts ou les profits en dénaturant ou en manipulant le prix du marché* ».

Lippmann critique donc le libéralisme au nom même du libéralisme. Il fait des propositions pratiques et concrètes...

« Les réformateurs du libéralisme doivent donc se proposer de rectifier la situation qui permet à ces revenus illicites de se former ; si leurs réformes sont profondes et efficaces, il ne s'en formera plus. Or nous avons vu qu'afin de rectifier cette situation il faut : engager d'énormes dépenses pour l'eugénisme et l'éducation ; assurer la conservation du sol et des richesses naturelles qui constituent le patrimoine national, développer ce patrimoine par des travaux de récupération, de lutte contre les inondations et la sécheresse, d'aménagement des cours d'eaux, des ports et des routes, de développement de la houille blanche, d'amélioration des possibilités de transport et d'échange de marchandises et de services ; perfectionner les marchés en organisant des services de renseignement, d'inspection et autres, assurer et indemniser contre les risques et les pertes dues aux

véritablement libéral est celui où les automobilistes sont libres d'aller où bon leur semble, mais en respectant le code de la route ».

transformations économiques et techniques. Il faut encore bien d'autres choses, par exemple fournir les possibilités de récréation qui ne peuvent pas exister dans des collectivités spécialisées et surpeuplées ».

Ces réformes passent par une réforme de la répartition des revenus et une réduction des inégalités que Lippmann détaille aussi (p. 280-281 et 284-285). Il s'exprime en outre sur les services et investissements publics (p. 281-282).

Cela fait, pour que ses propositions ne risquent pas d'être mal interprétées, pour que nul n'y voit un brûlot contre le système, il prend une précaution :

Il souligne dans tout un chapitre (p. 286-294) « **le conservatisme profond des réformes libérales** »³⁶ qu'il préconise.

Toujours cette idée de réviser radicalement le libéralisme en restant sur le terrain du libéralisme. Pour le dire autrement : revenir aux idées libérales, mais, peut-être, de façon plus ou moins novatrice.

3.1.c - La réalisation de l'agenda du libéralisme que préconise Lippmann suppose – c'est la troisième thèse - de revoir la conception des lois. Au lieu d'être conçues comme des commandements, à l'image de la tradition autoritaire anglaise remontant à la lutte contre la monarchie absolue, elles devraient être regardées comme l'expression de relations entre des êtres humains ou des choses, conformément à la tradition libérale. Dans le premier cas (loi-commandement), la communication est verticale ; elle peut déboucher soit sur le totalitarisme (si on se focalise sur la relation entre l'autorité surplombante et la masse des hommes), soit sur l'individualisme (si on se focalise, au contraire, sur les relations entre les autorités et l'individu). Le premier cas peut donc déboucher, selon Lippmann, sur des configurations bien différentes. Dans le second cas (primat des relations entre les êtres humains et/ou les choses), la communication est horizontale et multidimensionnelle, individualisée, centrée sur les interactions entre les individus, lesquels ne sont pas pensés en termes de masse³⁷.

La loi, pour Lippmann, doit procéder de l'étude des faits, des données empiriques. La raison doit y avoir sa part, mais une raison limitée et humaine, une raison artificielle appuyée sur l'étude, l'effort sur soi et l'expérience, une raison sans cesse affinée, pas la raison universelle et infinie, parfaite, absolue.

3.1.d - Précisément, dans la droite ligne de cette troisième thèse, Lippmann dit que les économistes manchestériens ont cédé à la tentation autoritaire par l'introduction du droit naturel, sorte d'« ordre social imaginaire » construit par un raisonnement hypothético-déductif auto-référencé puisqu'on y introduit les hypothèses en fonction des conclusions auxquelles on veut arriver. Les lois de l'économie auxquelles parviennent ainsi les économistes manchestériens – lois hardiment déclarées par eux "lois naturelles" – n'ont

³⁶ Cette phrase donne son titre au chapitre.

³⁷ Hannah Arendt dira en 1963, dans *Essai sur la révolution*, que la loi libérale est une « *liaison étroite, c'est-à-dire quelque chose qui relie deux choses ou deux partenaires que les circonstances extérieures ont réunis* ».

d'autre dessein, pense Lippmann, que d'imposer aux hommes l'ordre du monde que les susnommés économistes manchestériens croient le meilleur. A cette conception, Lippmann oppose le droit artificiel fondé sur l'usage de la raison, et orienté vers l'amélioration de l'état des choses. Cette approche, dit Lippmann, -où la loi n'est pas trouvée par la raison naturelle mais par la raison artificielle, -où elle ne dérive pas nécessairement de l'Etat ou d'un absolu, - est propre à limiter le despotisme de l'Etat ou du souverain. A cet égard, si Lippmann est favorable au régime présidentiel, parce que plus apte, selon lui, à contenir les intérêts particuliers et à s'approcher ainsi de l'intérêt général, il conçoit le rôle du parlement comme une simple instance de contre-pouvoir et de contrôle, et non comme un organisme qui légifère "à tout va". D'où la cinquième thèse.

3.1.e - La dernière partie de *La Cité libre* est consacrée à l'« agenda du libéralisme ».

Notons tout de suite sans commenter davantage, -puisqu'on va y revenir très vite, -que cette expression "agenda du libéralisme" va aussi être employée au moment de la conclusion du colloque Lippmann. Lippmann imagine un Etat habilité à légiférer partout (car tout est rapport et relation), mais à condition que ses lois traitent de façon générale des rapports des hommes entre eux ; à condition que ses lois ne cherchent à donner de privilèges à personne...

Au passage, il reproche aux États modernes de vouloir « *donner des privilèges à tout le monde* », ce qui, d'après lui, ne peut que conduire à une impasse³⁸.

A cet égard, sa préférence pour les experts ne vaut pas carte blanche ; Lippmann ne veut pas que les experts, et l'Etat avec eux, sombrent dans le planisme ou le constructivisme, et encore moins le collectivisme. Leur rôle n'est pas de s'occuper du bonheur des hommes, et de "découvrir" à cette fin des lois scientifiques et nécessaires, mais juste de rationaliser les choses, de prévenir les crises, de fabriquer du consentement. Il y a chez Lippmann, incontestablement, l'idée que le pouvoir doit être limité et contenu. Il est donc résolument favorable au système de "check and balance". Une fois qu'il a dit cela Lippmann n'est pas hostile à une intervention de l'Etat sur des sujets d'intérêt général, pourvu que les choses ne dérapent pas. C'est un point que François Denord relève :

Il relève qu'il « *n'est pas contre le programme social de Roosevelt dont il reprend l'essentiel dans son agenda du libéralisme*³⁹ ».

Lippmann accepte également l'analyse keynésienne de l'investissement public. Mais il est ferme sur la question de la généralité de la loi, et préconise de passer le moins possible par la voie réglementaire parce qu'elle est propice à l'arbitraire. Lippmann admet que l'Etat a besoin d'une administration pour s'acquitter de ses tâches, mais il préconise un Etat démembré en agences spécialisées (telles que F.D. Roosevelt les met en place), moins dangereuses pour les libertés publiques qu'une grande fonction publique monolithique, le gouvernement conservant, par rapport à ces agences spécialisées, un rôle d'arbitre et de juge.

³⁸ Lippmann pense peut-être au président Wilson, qui disait : « *je ne veux pas de philanthropie, je ne veux pas d'un gouvernement qui prenne soin de moi (...) nous voulons un gouvernement juste* ».

³⁹ Lippmann préconise, entre autres, l'impôt progressif, les allocations chômage, les lois antitrust, la surveillance des holdings.

3.2. - Venons-en, maintenant, au colloque

Le mieux est de donner d'abord la parole à l'organisateur du colloque, Louis Rougier. Dans son allocution d'ouverture, d'une trentaine de minutes ou un peu plus, après avoir dégagé ce que sont, à ses yeux, les trois qualités particulières de l'ouvrage de Lippmann, il indique quelles sont, selon lui, les questions auxquelles doit répondre le colloque.

En ce qui concerne les qualités de *La cité libre* :

- En premier lieu, *« le livre de Walter Lippmann démontre de façon péremptoire que socialisme et fascisme sont les deux variétés d'une même espèce. Ils procèdent, l'un et l'autre, de la croyance commune qu'on peut réaliser une société plus juste, plus morale et plus prospère, où la recherche égoïste du profit individuel serait remplacée par la satisfaction altruiste des besoins collectifs des masses, en substituant à l'économie de marché, basée sur la propriété individuelle et le mécanisme des prix, une économie planifiée, basée sur l'étatisation, partielle ou totale, des moyens de production et sur les décisions bureaucratiques d'un organe central »*. Et Rougier, sur la base de ce constat, fustige à la fois la gauche et la droite : *« Le drame moral de notre époque, c'est, dès lors, l'aveuglement des hommes de gauche qui rêvent d'une démocratie politique et d'un planisme économique, sans comprendre que le planisme économique implique l'Etat totalitaire et qu'un socialisme libéral est une contradiction dans les termes. Le drame moral de notre époque, c'est l'aveuglement des hommes de droite qui soupirent d'admiration devant les gouvernements totalitaires, tout en revendiquant les avantages d'une économie capitaliste, sans se rendre compte que l'Etat totalitaire dévore la forme privée, met au pas et bureaucratise toutes les formes de l'activité économique d'un pays »*.

- En deuxième lieu, Walter Lippmann montre bien que *« le régime libéral n'est pas seulement le résultat d'un ordre naturel spontané comme le déclaraient, au XVIII^e siècle, les nombreux auteurs des Codes de la Nature ; mais qu'il est aussi le résultat d'un ordre légal qui suppose un interventionnisme juridique de l'Etat »*. Et là, Rougier emploie une métaphore promise à un bel avenir : *« Être libéral, ce n'est pas, comme le "manchestérien", laisser les voitures circuler dans tous les sens, suivant leur bon plaisir, d'où résulteraient des encombrements et des accidents incessants ; ce n'est pas, comme le "planiste", fixer à chaque voiture son heure de sortie et son itinéraire ; c'est imposer un Code de la route, tout en admettant*

qu'il n'est pas forcément le même au temps des transports accélérés qu'au temps des diligences ».

En ce qui concerne les questions auxquelles le colloque doit trouver des réponses :

- 1^{ère} question : « *le déclin du libéralisme, en dehors de toute intervention de l'Etat, est-il inévitable par suite des lois mêmes de son propre développement* » ?
- 2^e question : « *le libéralisme peut-il satisfaire les exigences sociales des masses* » du monde actuel⁴⁰ ?

Rougier exprime en fait les deux positions extrêmes qui font accord parmi les participants ; c'est ainsi que, d'une part, tous conviennent que le temps du laisser-faire intégral est passé, et que, d'autre part, ils sont également d'accord pour critiquer Keynes, le planisme, le corporatisme, et l'Etat-providence.

De la même manière, les questions que pose Rougier vont effectivement hanter le colloque : que faire du vieux libéralisme ? Quelles sont les origines de la crise de 1929 et ses remèdes ? Quels degrés et quelles modalités d'intervention de l'Etat dans la sphère économique et sociale ?

Pour le reste, c'est-à-dire un très vaste entre-deux, ce sont les désaccords qui l'emportent. A un moment donné, l'un des participants, Alexander von Rüstow, acte les désaccords :

Alexander Rüstow déclare : « Il est indéniable qu'ici, dans notre cercle, deux points de vue différents sont représentés. Les uns ne trouvent rien d'essentiel à critiquer ou à changer au libéralisme traditionnel (...). Nous autres nous cherchons la responsabilité du déclin du libéralisme dans le libéralisme lui-même ; et, par conséquent, nous cherchons l'issue dans un renouvellement fondamental du libéralisme ».

Louis Rougier indique qu'en coulisses Rüstow est bien plus cash : il dit à Wilhelm Röpke⁴¹ que la place de Ludwig von Mises et Friedrich Hayek est au musée, dans le formol ; à ses yeux, ce sont des gens de leur espèce qui sont responsables de la grande crise du XX^e siècle. Ambiance !

On ne peut pas passer en revue les positions des 26 participants au colloque, mais il est intéressant de mentionner quelques exemples de différences :

Un trio est particulièrement intéressant.

3.2.1. - Lippmann-Hayek-Keynes

Par exemple, on peut regarder comment Lippmann et Hayek se situent au cours du colloque. Accessoirement, il ne sera pas inutile non plus de se demander quelle relation

⁴⁰ Instruction, assurances sociales, organisation collective...

⁴¹ Théoricien de l'ordolibéralisme allemand.

chacun de ces hommes entretient avec Keynes, -grand absent du colloque, -mais omniprésent cependant.

Lippmann-Keynes – Une certaine littérature a voulu faire de Lippmann et Keynes des adversaires. Serge Audier s'inscrit en faux contre cette thèse. Les deux hommes étaient des amis très proches et c'est Lippmann qui a introduit Keynes auprès du public américain. Ce dernier, d'ailleurs, collaborait au journal fondé par Lippmann, *The New Republic*. Et c'est en contact étroit avec Keynes que Lippmann réfléchit à l'expérience du New Deal. Keynes a, d'ailleurs, présenté oralement à Lippmann certaines orientations de sa ***Théorie générale*** avant sa publication, ce qui a beaucoup aidé Lippmann pour la rédaction d'un essai paru en 1934, ***The Method of Freedom***.

Hayek-Keynes – Gilles Dostaler indique quelles sont les relations entre les deux hommes :

Ils avaient des analyses du capitalisme radicalement opposées⁴², et « ***se sont durement affrontés, (mais) tout en se respectant et en entretenant même des liens d'amitié*** ».

Hayek, par exemple, a âprement critiqué, en 1931-1932, le ***Traité sur la monnaie*** publié par Keynes en 1930. Mais, ce dernier répond à Hayek que ses positions sur la question ont évolué⁴³, et Hayek ne renouvellera pas ses assauts virulents tout au long des années 1930-1940⁴⁴⁻⁴⁵. Aussi bien, vers la fin des années 1930, Hayek se détourne peu à peu des questions économiques et commence à se consacrer à la théorie de la connaissance et aux systèmes de pensée. C'est ainsi qu'en 1936 il donne une conférence présidentielle au *London Economic Club* intitulée « ***Économie et connaissance*** ». Ce texte, qui révèle l'évolution qui s'est produite chez Hayek, est un texte de toute première importance, y compris aux yeux de Hayek lui-même, de sorte qu'on peut dire que le Hayek qui arrive au colloque Lippmann est en pleine effervescence créative, et c'est peut-être une des raisons pour lesquelles il s'exprime assez peu pendant le colloque.

Lippmann-Hayek – Y a-t-il une filiation en ligne droite de Lippmann à Hayek ? Ce que l'on a dit tout à l'heure de la relation entre Lippmann et Keynes suffirait déjà à se convaincre que ce n'était pas le cas. Le fait que les deux hommes aient entretenu une correspondance ne peut en rien suffire à accréditer cette thèse. Serge Audier dit que mis à part le fait qu'ils sont tous les deux d'accord pour vouer aux gémonies l'économie planifiée, ils sont aux antipodes. La critique que Lippmann porte dans ***La cité libre*** contre le libéralisme, Hayek ne l'aurait pas écrite ; il ne l'a pas écrite.

⁴² Mais qui se retrouvaient pour considérer que l'économie ne constituait pas le tout de la société, et aussi pour désapprouver la tendance à la mathématisation de la science économique.

⁴³ Keynes publiera la ***Théorie générale*** en 1936.

⁴⁴ On ne peut pas exclure non plus que Hayek se rende compte que dans le contexte des années 1930 les thèses interventionnistes de Keynes sont bien mieux acceptées que les siennes qui consistent en quelque sorte à dire : laissons la crise produire tous ses effets et le marché finira bien par retrouver son équilibre.

⁴⁵ Plus tard, au cours des années 1970, Hayek affichera clairement ses désaccords avec Keynes, lui reprochant d'avoir engendré Friedman, du moins méthodologiquement.

Qu'on en juge par ce passage de *La cité libre* : « *En s'occupant du problème du laissez faire, les derniers libéraux ont gaspillé le temps de la science sur un problème faux. C'est une chose qui arrive souvent. Cela ressemble aux efforts persistants des astronomes pour expliquer les mouvements du système solaire en considérant la terre comme un centre immuable. La science astronomique n'a pas pu faire de progrès tant qu'on ne s'est pas rendu compte que la terre n'était pas le centre fixe du système solaire. Les progrès du libéralisme ont pareillement été arrêtés parce qu'on a supposé, entièrement à tort, qu'il existait un domaine de la liberté dans lequel fonctionne l'économie d'échange, et d'autre part un royaume du droit à l'intérieur duquel l'Etat exerce sa juridiction* ».

Et Lippmann poursuit en stigmatisant le bilan social du libéralisme : « *Les conséquences de ces erreurs ont été catastrophiques. Car en imaginant ce domaine de la liberté entièrement hypothétique et illusoire, dans lequel les hommes sont censés travailler, acheter et vendre, faire des contrats et posséder des biens, les libéraux renoncèrent à toute critique pour devenir les défenseurs du droit qui se trouvait régner dans ce domaine. Ils devinrent ainsi des apologistes obligés de tous les abus et de toutes les misères qu'il contenait. Ayant admis qu'il n'y existait pas de lois, mais un ordre naturel venu de Dieu, ils ne pouvaient enseigner que l'adhésion joyeuse ou la résignation stoïque. En fait, ils défendaient un système composé de vestiges juridiques du passé et d'innovations intéressées introduites par les classes de la société les plus fortunées et les plus puissantes* ».

Voilà pour le diagnostic que fait Lippmann. Il comporte un "livre noir" du libéralisme dont Hayek ne partageait pas le moindre mot. Mais, en même temps, cela ne fait pas de Lippmann un antilibéral. Lippmann veut sauver le libéralisme ; il veut le refonder contre ses déviations historiques. Quant à ses propositions de réforme, généralement qualifiées de "réformistes", nous les avons vues tout à l'heure. Elles sont très différentes de celles que Hayek a pu faire de son côté. Les thèses sur lesquelles le colloque va plancher sont très radicales pour ce cénacle de libéraux.

3.2.2. - Le colloque va se conclure par l'adoption d'un « Agenda du libéralisme ».

Bien que précédé d'échanges houleux et de moments mélodramatiques, le manifeste va néanmoins être adopté à l'unanimité. Il contient trois innovations doctrinales majeures :

1 - L'Etat se voit reconnaître un rôle de régulateur juridique :

« C'est à l'Etat qu'incombe la responsabilité de déterminer le régime juridique qui sert de cadre au libre développement des activités économiques » ;

2 – Les attributions que les libéraux concèdent classiquement à l'Etat sont élargies :

Un Etat libéral *« peut et doit percevoir par l'impôt une part du revenu national et en consacrer le montant au financement collectif de :*

- a) *La défense nationale,*
- b) *Les assurances sociales,*
- c) *Les services sociaux,*
- d) *L'enseignement,*
- e) *La recherche scientifique.*

3 – Plus largement, un droit d'intervention est reconnu à l'Etat car :

a) *« (...) les prix du marché sont affectés par le régime de la propriété (publique-privée) et des contrats (publics-privés ; d'intérêt public ou pas ; qu'il faut donc régler) ;*

b) *(...) l'utilité maxima est un bien social mais n'est pas nécessairement le seul qui doit être recherché ;*

c) *(...) même lorsque la production est régie par le mécanisme des prix, les sacrifices qu'impliquent le fonctionnement du système (c'est-à-dire les fonctions collectives) peuvent être mis à la charge de la collectivité (par l'impôt) ».*

3.3. - On retrouve dans cet agenda certains des postulats du libéralisme

Quatre points :

- Le recours au mécanisme des prix comme principe organisateur de l'activité économique (fondamentalisme de marché) ; c'est le seul mécanisme qui permet de faire un bon usage des moyens de production et de maximiser la satisfaction des désirs des hommes ;
- La responsabilité de l'Etat pour instaurer un cadre marchand et le sécuriser juridiquement ;

le colloque souligne très clairement, dit Serge Audier, que « *les positions d'équilibre qui s'établissent sur les marchés sont affectées par le cadre juridique dans lequel se déroule la vie économique* »⁴⁶.

- La nécessité du libéralisme politique pour établir les lois,
- La possibilité pour un régime libéral de poursuivre des fins sociales et de prélever dans ce but une partie de la richesse nationale par l'impôt.

A la question classique « Jusqu'où le gouvernement s'ingère-t-il dans mes affaires ? », le colloque apporte une réponse qui n'est pas du tout minimaliste puisque l'Etat se voit reconnaître des compétences ; peut-être faudrait-il plutôt dire qu'il voit sa légitimité reconnue dans des domaines qu'il a déjà investis de fait depuis plusieurs décennies ; mais à l'autre question classique « *Qui me gouverne ?* », le manifeste ne répond pas. On peut supposer que puisque l'Etat se voit reconnaître la possibilité de développer des politiques d'« *égaliberté* »⁴⁷ dans le champ socio-économique, des formes démocratiques ne sont pas exclues en vertu de l'idée que la démocratie – comme la République – sont des formes qui entraînent le fond, -et si le fond est social, la forme a tendance à être démocratique. Pour dire les choses autrement, la démocratie est une gêne quand on développe des politiques antisociales ; si ce n'est pas le cas, on peut s'en accommoder.

Cette question de l'articulation entre libéralisme politique et libéralisme économique peut être vue aussi sous l'éclairage que propose Foucault dans *Naissance de la biopolitique*,...

...en particulier quand il dit qu'avec le néolibéralisme ce qui est recherché c'est « *comment on peut régler l'exercice total du pouvoir politique sur les principes d'une économie de marché* »⁴⁸.

On pourrait alors dire que le colloque Lippmann s'est surtout occupé de la question du marché (comment le mettre au centre ? Comment le sécuriser sur le plan juridique ? etc.), et a laissé dans l'ombre la question démocratique, ou l'a remise à plus tard, mais en se disant que le jour où la question démocratique viendra sur le métier, elle devra être résolue sous les contraintes des principes du marché⁴⁹.

⁴⁶ S. Audier, p. 98.

⁴⁷ Cf. Etienne Balibar, *La proposition de l'égaliberté*, Actuel Marx/PUF, 2010.

⁴⁸ Pour le libéralisme du XVIII^e siècle, par contre, celui d'Adam Smith, la question centrale, dit Foucault, était de savoir « *comment, à l'intérieur d'une société politique toute donnée, on pouvait découper, ménager un espace libre qui serait celui du marché* ».

⁴⁹ A noter ce qu'indique Foucault dans *Naissance de la biopolitique* : pour le néolibéralisme le marché ne renvoie pas tant à l'échange (et à la consommation) qu'à la concurrence ; et l'homo oeconomicus ne renvoie pas à un partenaire de l'échange, mais à un entrepreneur (et entrepreneur de lui-même). Ce sont les mécanismes de la concurrence (et pas ceux de l'échange), dit encore Foucault, qui « *doivent avoir le plus de surface et d'épaisseur possible, qui doivent aussi occuper le plus grand volume dans la société* ». Le passage du marché-échange au marché-concurrence veut dire qu'on passe d'une structure qui établit une équivalence entre deux valeurs (l'échange) à une autre structure (la concurrence) qui, au contraire, charrie de l'inégalité ; cela veut dire

On sait par leurs écrits que la plupart des participants au colloque – Lippmann le premier, mais aussi Hayek, Röpke, Marlio, Rueff - déplorent l'irruption des masses dans l'espace public. Tous, en outre (sauf Hayek), pensent que dans nos sociétés complexes il faut s'en remettre aux élites. Hayek se distingue donc par sa récusation des élites et la confiance qu'il met – plutôt que dans les élites - dans les minorités créatrices, innovantes et même dissidentes, mais qui ne seront telles, pense-t-il, que si on les place à l'abri du "rouleau compresseur" des majorités conformistes et routinières. Mais, encore une fois, la question démocratique n'a pas été abordée frontalement par le colloque.

Bien des sociétés différentes sont concevables à partir des principes du manifeste, et la grande diversité des profils des signataires de l'agenda du libéralisme le suggère immanquablement ; mais la "motion de synthèse" proposée par Lippmann a réussi à déterminer les thèses communes et ainsi rallier tous les suffrages ; en tout cas, aucun d'entre eux n'y a vu un document radicalement incompatible avec ses propres thèses.

Les choses en sont là en août 1938. Le mouvement de refondation/rénovation du libéralisme a bien avancé. Les participants se sont mis d'accord sur leurs désaccords et ont réussi à dégager une base doctrinale commune minimale. Le colloque n'a donc pas du tout été un coup d'épée dans l'eau. Un outil pour prolonger le colloque a même été créé : le « Centre international d'études pour la rénovation du libéralisme » (CIRL)⁵⁰. La satisfaction est donc générale chez les participants. Il y a une ombre au tableau, certes, ce sont les incertitudes internationales. Tous savent que le monde va inexorablement vers la guerre. Beaucoup d'entre eux, d'ailleurs, sont des exilés réfugiés en Angleterre ou en Suisse. Le CIRL se dote d'un programme de travail, qu'il va commencer de mettre en œuvre, mais qui devra être stoppé peu après le commencement des hostilités⁵¹.

Si on veut résumer ce qui semble se dessiner, on dira que la fin du laisser-faire est actée en principe. Elle était déjà actée dans les faits pour toute une série de politiques (éducation, santé, routes, assurances sociales, etc.). La doctrine s'aligne donc sur les faits. Pour autant, les interventions de l'Etat doivent être strictement encadrées. La question démocratique n'a pas été approfondie au cours du colloque, mais les écrits personnels des participants -et ce depuis des années, -sont éloquentes : la démocratie, point trop n'en faut ! C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, dès la fin des années 1930, les néolibéraux vont être unanimes à proposer des projets supra nationaux (Jean Monnet propose une fédération franco-britannique en juin 1940 ; Hayek propose une fédération européenne). Ils y voient, en effet, une manière de "sécuriser" le néolibéralisme car, selon eux,...

aussi qu'on passe d'une donnée primaire, de nature, à une donnée qui doit s'organiser ; autant l'Etat doit rester à l'écart de la première (si ce n'est pour s'assurer que la liberté des parties à l'échange est respectée), autant il doit s'impliquer dans la seconde pour l'organiser, ce qui signifie que le laisser-faire n'est plus de mise (alors que l'échange, qui est une donnée de nature, peut {doit} être abandonné au laisser-faire).

⁵⁰ Inauguré en 1939.

⁵¹ En 1947, au moment de créer la Société du Mont Pélerin, Hayek s'inspirera beaucoup de la maquette du CIRL.

...non seulement « *un fédéralisme inter-étatique postule nécessairement une économie libérale* », mais, en outre, il permet de placer tout un tas de sujets hors d'atteinte des démocraties nationales.

Cet agenda du libéralisme va finalement rester dans les cartons. La guerre va en être la première cause ; mais, une fois la paix revenue, le néolibéralisme ne sera toujours pas à l'ordre du jour parce que le camp occidental a décidé d'organiser sa domination dans le cadre de ce qu'il a appelé le "compromis fordiste"⁵². Au total, pour les (néo)libéraux, la traversée du désert durera presque quarante ans⁵³.

Un pays, toutefois, va faire exception, c'est l'Allemagne de l'Ouest, qui va appliquer, dès après la guerre, une politique économique néolibérale inspirée par les travaux de l'école de Fribourg animée par Walter Eucken. Cette école, qui est plus connue sous le nom d'ordolibéralisme, sera notre sujet lors de la prochaine séance.

Nous vous remercions de votre attention.

⁵² Dans le compromis fordiste, les gains de productivité, au lieu d'être affectés à la hausse des profits (optique tayloriste), le sont soit à la baisse des prix, soit à la hausse des salaires, l'une et l'autre option ayant comme effet d'accroître les ventes et, en fin de compte, d'accroître la profitabilité des entreprises. C'est une stratégie qui non seulement tirait les leçons de la crise des années 1930, mais qui prenait aussi en compte le contexte socio-politique d'après-guerre marqué par la constitution d'un "système socialiste étendu" dont on ne voulait pas que les peuples des pays occidentaux s'entichent.

⁵³ Le néolibéralisme va toutefois se mettre en place en République fédérale d'Allemagne (RFA), dès 1945, sous l'appellation "*ordo-libéralisme*".

4. L'ORDOLIBÉRALISME

Le colloque Lippmann, dont j'ai parlé la dernière fois, n'a pas seulement permis aux participants de "se mettre d'accord sur leurs désaccords", il s'est aussi conclu, très concrètement, -quoique de justesse, -par un « *agenda du libéralisme* » dont la principale disposition/innovation est de reconnaître explicitement et formellement à l'Etat, pour la première fois, un rôle de régulateur juridique des institutions servant de cadre au développement des activités économiques. Pour le dire autrement : la fin du laissez faire est actée en principe. La doctrine s'aligne sur les faits. En outre, l'agenda adopté admet que le fonctionnement du système suppose des fonctions collectives prises en charge par la collectivité et par l'impôt que cette dernière prélève. Sur la question démocratique, en revanche, où les désaccords étaient beaucoup plus nets, l'agenda est plus disert.

Cet agenda du libéralisme va rester dans les cartons, à la Libération, pour cause de compromis fordiste, et il n'en ressortira, -notamment radicalisé, -qu'au tournant des années 1970-1980.

Les années 1930 virent aussi la formation à Fribourg en Brisgau, en Allemagne, autour de Walter Eucken, d'une école d'économie, qu'on appellera par la suite l'ordolibéralisme.

Cette école va inspirer la politique économique menée après la guerre par l'Allemagne de l'Ouest sous l'égide de Ludwig Erhard.

Mon plan :

1) L'école de Fribourg – 2) L'ordolibéralisme allemand – 3) L'Europe ordolibérale

4.1. – L'école de Fribourg

L'école de Fribourg se forme au début des années 1930 autour d'un économiste, Walter Eucken (1891-1950), et de deux juristes, Franz Böhm (1895-1977) et Hans Grossmann-Doerth (1894-1944), bientôt rejoints par d'autres économistes (Wilhelm Röpke, Alexander Rüstow, Alfred Müller-Armack).

Il faut rappeler le contexte dans lequel ceux-ci travaillent. Après la Grande Guerre, la République de Weimar affronte de graves problèmes économiques et politiques. Pour régler les indemnités de guerre, le régime fait fonctionner la planche à billets, et cela conduit, en 1923, à de l'hyperinflation. Viendra, ensuite, la grande crise de 1930-1931. Et tout cela dans

un contexte de forte mobilisation des masses populaires. Au final, ce sera le naufrage de la République de Weimar et l'accession de Hitler au pouvoir.

Au plan international, ce n'est guère mieux. C'est la Grande Dépression, et le libéralisme paraît chanceler. Dans le même temps, les plans quinquennaux soviétiques impressionnent tout le monde.

Des économistes ont commencé de formuler des propositions : Keynes plaide pour une intervention de l'Etat dans l'économie pour pallier les insuffisances du marché livré à lui-même, tandis que Ludwig von Mises et Hayek soutiennent que les problèmes ne viennent pas de "trop de libéralisme", mais de "pas assez".

Les propositions de l'école de Fribourg vont se démarquer aussi bien de celles de Keynes que de celles de von Mises et Hayek. Elles sont fortement marquées par ce que qui s'est passé en Allemagne. En premier lieu, elles manifestent une véritable obsession de la stabilité monétaire. En deuxième lieu, elles expriment une méfiance par rapport à la monopolisation du pouvoir économique qui est soupçonnée d'être l'antichambre de la monopolisation du pouvoir politique. Enfin, elles trahissent une énorme méfiance à l'égard du mouvement populaire et de la démocratie.

Qui est Walter Eucken, l'animateur de l'école de Fribourg ? Il est né en 1891 à Iéna. Il fait la 1^{ère} Guerre mondiale, à l'issue de laquelle il retrouve l'Allemagne de la défaite, et bientôt rongée par les problèmes économiques et la crise sociale permanente. Il est nommé professeur à Fribourg en 1927 et l'école de Fribourg prendra forme -je l'ai dit, -au tout début des années 1930, c'est-à-dire à un moment où le besoin de reformuler le libéralisme se fait de plus en plus pressant.

Eucken livre sa vision des choses en 1932 dans un ouvrage intitulé ***Transformations étatiques structurelles et crise du capitalisme***. Le capitalisme n'est pour rien dans ce qui se passe, dit Eucken, et sa vitalité reste entière. Et il passe tout de suite du niveau économique au niveau politique.

Il pointe les « ***relations étroites (existant) entre les évolutions économiques et politico-étatiques*** ».

L'Etat libéral du XIX^e siècle (Etat du "laissez-faire) a été remplacé, dit Eucken, par un « ***Etat économique*** » et « ***interventionniste*** ». Par ailleurs, nous sommes à « ***l'ère des masses*** », et ces masses sont hostiles au capitalisme.

En dernière analyse, la disparition de « ***l'ordre politique de l'Europe et du monde*** » et « ***l'insécurité totale*** » qui en a résulté découlent de la « ***démocratisation du monde et de la libération des forces démoniaques au sein des peuples qu'elle a ainsi entraînée*** ».

Et Eucken poursuit : ce processus a donné aux « ***partis et aux masses et groupes d'intérêts organisés par eux une influence beaucoup plus***

importante sur la direction de l'Etat et donc sur la politique économique ».

La solution ? Eh bien, il faut que l'Etat trouve la force de s'émanciper de l'influence des masses.

Dix ans plus tard, en 1942, Eucken et ses collègues persistent dans leur être. Ils participent, à la demande de l'Eglise confessante, à la rédaction d'un mémoire intitulé **Ordre politique communautaire**. Dans ce mémoire, ils s'expriment sur l'Etat :

Jean Solchany relève que le mémoire évoque un Etat fort, garant du droit, **« responsable devant Dieu et par là même au-dessus des éternelles querelles partisans, au-dessus du temps changeant de la politique au quotidien »**, en mesure d'exercer une **« véritable direction »**.

Voilà le projet, la stratégie. Ils sont politiques de part en part. Et c'est après avoir posé cela que Eucken en vient à l'économie et à la constitution économique que l'Etat doit se donner pour être à la hauteur de la tâche :

Car **« Si l'ambition étatique d'ordonner consciemment l'économie (...) doit aboutir, dit-il, alors l'Etat doit être au clair sur la constitution économique au sein de laquelle toutes les mesures ponctuelles doivent être mises en œuvre »**.

Il faut d'abord observer que le capitalisme réel n'est plus celui qui est décrit dans les manuels d'économie. Le tissu des entreprises a subi des transformations considérables.

Bilger indique qu'aux yeux de Eucken **« monopoles, oligopoles et cartels détruisaient le fonctionnement du marché, ce qui déterminait l'Etat à intervenir dans la vie économique d'une façon croissante »**.

Mais Eucken estime que l'Etat manque de compétence économique, et qu'il intervient souvent de manière empirique, non pertinente, éventuellement contre-productive. Son intervention doit être repensée.

Il propose de faire ce travail de refondation non pas en partant de définitions ou de concepts abstraits, mais en partant des faits économiques, en étudiant l'évolution historique de la société et en regardant quel cadre juridique s'est dégagé au fil du temps pour le développement de la vie économique. Eucken dégage deux idées fondamentales en matière d'économie :

1. Il faut d'abord distinguer, d'un côté, ce qui relève du cadre, en grande partie posé par la société, qui est inscrit dans l'histoire, qui est donc l'objet de l'histoire économique, et qui évolue dans un certain sens, et, de l'autre, ce qui relève du processus, inscrit dans le temps aussi, mais le temps intérieur au processus, lequel processus est un éternel recommencement, et relève de la théorie économique.

2. Ensuite, il faut distinguer les systèmes centralisés et les systèmes décentralisés, sachant que les systèmes concrets sont souvent des mélanges de ces deux types purs. Pour Eucken, le libéralisme est la doctrine du système décentralisé. Il faut faire en sorte que les systèmes concrets se rapprochent le plus possible du type pur car tout système mixte a tendance à dériver vers un système centralisé.

Bilger fait ainsi remarquer que pour Eucken « *les politiques de la voie moyenne (aspirant à une synthèse entre laisser-faire et collectivisme) (...) n'ont pas (...) résolu le problème* » de la direction du processus économique.

Eucken pense que ces politiques de la voie moyenne, qui placent les pouvoirs publics sous la pression des groupes d'intérêts, ne donnent que du mauvais.

Eucken avance la solution.

Bilger la formule ainsi : « *Le processus ne peut être dirigé que par des mécanismes assurant automatiquement la coordination des intérêts* ».

Ces mécanismes sont des créations de la société en vue de son bien-être et de celui de ses membres. Eucken propose donc de confier à l'Etat la conception et la mise en œuvre d'un système de concurrence parfaite, les économistes s'occupant, pour leur part, du fonctionnement des processus économiques et du maintien d'une organisation décentralisée.

Ce n'est ni le laisser-faire (l'Etat pose le cadre) ni la planification (le système est décentralisé) ni non plus la troisième voie alliant interventionnisme débridé et laisser-faire. C'est une nouvelle solution. C'est celle de Eucken.

Elle suppose que la concurrence soit la plus parfaite possible, et, pour cela, que la direction/régulation du processus économique soit confiée au mécanisme des prix.

Commentaire de Bilger : « *Si aucun groupe n'exerce un effet de domination sur le marché, la formation du prix peut s'apprécier politiquement comme un véritable plébiscite permanent de tous les sujets économiques* ».

Et pour qu'aucun groupe n'exerce un effet de domination sur le marché, il faut que l'Etat, émanation de la société, pose un cadre, c'est-à-dire une constitution économique, et veille au respect de celle-ci par la police économique.

Si on se résume : le système est basé sur le marché concurrentiel, mais pas à la manière du laisser-faire ; tout cela se passe dans un cadre défini, une constitution économique, et avec une police économique. Chacun à sa place : le marché concurrentiel est l'affaire des entreprises, tandis que le cadre est l'affaire de l'Etat.

Voilà pour une présentation succincte de l'école de Fribourg, inspiratrice de l'ordolibéralisme allemand.

4.2. – L'ordolibéralisme allemand

Pendant toute la période 1933-1945, l'école de Fribourg avait à la fois affiné ses thèses et travaillé sur un programme d'action concret car elle ne souhaitait pas s'en tenir à la théorie économique, mais aussi peser sur le cours des choses. Mais, passer de la théorie à la pratique, il n'en était pas question sous le régime nazi. Et après la guerre ?

Il se trouve que les circonstances vont se révéler particulièrement favorables ! Les économistes tenants de l'école de Fribourg sont très minoritaires à la sortie de la guerre puisque la période qui s'achève a privilégié les interventionnistes. Mais les américains remarquent un responsable patronal qui affiche dans ses rapports des idées néolibérales ; c'est Ludwig Erhard. Il s'est converti aux idées de l'école de Fribourg pendant la guerre. En 1945, il est ministre de l'économie de la Bavière, puis membre du comité d'experts chargé d'administrer les finances de la bizonie. En 1948, il est directeur de l'administration économique de la bizonie. En 1949, il accède aux responsabilités de ministre des finances de la RFA qui vient d'être créée, responsabilités qu'il ne quittera qu'en 1963, quatorze ans plus tard, pour devenir Chancelier de la RFA (1963-1966).

Erhard agit vite et fort. Le jour même de la création du Deutsche Mark par les autorités d'occupation, le 20 juin 1948, et alors qu'il n'est encore que responsable des affaires économiques de la bizonie, il annonce – en prenant tout le monde de court - l'engagement d'une politique de libération des prix⁵⁴. C'est le début d'une longue liste de décisions radicales qu'il va prendre, parmi lesquelles il faut citer la privatisation des entreprises publiques (dont VW), la création de la Deutsche Bundesbank (1957) ou la loi contre les limitations de la concurrence qui crée l'office fédéral des cartels (1957).

Erhard s'était bien entouré. Il avait constitué auprès de lui un conseil scientifique dans lequel figuraient de nombreux membres de l'école de Fribourg, dont Eucken lui-même.

L'idée cardinale de l'école de Fribourg – je le rappelle - est la notion d'ordre, qu'il faut comprendre à la fois comme constitution économique et comme règle du jeu. Pour tenir en respect les grands groupes industriels et faire prévaloir une concurrence "libre et non faussée", il faut un Etat fort.

Eucken dit, par exemple : « ***L'Etat doit consciemment construire les structures, le cadre institutionnel, l'ordre dans lequel l'économie fonctionne. Mais il ne doit pas diriger le processus économique lui-même*** ».

⁵⁴ Sur ce point, Erhard met le gouverneur militaire américain devant le fait accompli, mais celui-ci, adepte du libéralisme, accepte quand même d'endosser la décision de Erhard.

L'Etat doit aussi s'occuper de tout ce qui constitue l'environnement de l'économie : l'École, les infrastructures de transport, l'épargne, le crédit, les lois sur la propriété, les contrats et les brevets.

Entre le cadre et le processus économique vient s'intercaler la monnaie et la politique monétaire. Celle-ci doit se fixer comme objectif central d'éviter l'inflation. Et pour cela, elle doit absolument être soustraite aux pressions politiques et populaires.

Erhard va s'inscrire le plus fidèlement possible dans les idées de l'école de Fribourg.

Erhard résumait ainsi son action : **« De même que l'arbitre ne prend pas part au jeu, l'Etat se trouve exclu de l'arène. Dans tout bon match de football, il y a une constante : ce sont les règles précises qui ont présidé à ce jeu. Ce que vise ma politique libérale, c'est justement de créer les règles du jeu ».**

Quels effets les décisions de Erhard produisirent-elles ? Après trois premières années chaotiques (inflation, essoufflement de la croissance, chômage, inégalités sociales criantes, déficit du commerce extérieur, crise monétaire), le France et l'Angleterre durent apporter leur aide. A partir de 1951, les choses vont commencer à aller mieux. En 1953, 90% de la dette du pays va être effacée⁵⁵⁻⁵⁶. On va commencer à parler de "miracle allemand"⁵⁷. La politique de Erhard réussit enfin (selon ses critères), et même au-delà de toute espérance (10% de croissance annuelle, baisse du chômage, absence d'inflation, augmentation des exportations, de l'excédent de la balance commerciale et des réserves monétaires). On retiendra que si miracle il y a, il n'est pas seulement dû à l'ordolibéralisme, mais aussi à la grande "magnanimité" des occidentaux, qui ont accepté d'effacer la dette de la RFA pour lui permettre de mieux jouer son rôle dans la guerre froide. La différence de traitement entre l'Allemagne et la Grèce est ici évidente, sans parler du refus obstiné de l'Allemagne de rembourser à la Grèce l'or qu'elle lui a volé pendant la 2^e Guerre mondiale.

Assez vite, pour s'adresser à l'opinion, cette fois-ci, -et la convertir au libéralisme, -une association va être créée sous le nom de "Communauté d'action de l'économie sociale de marché". Erhard en faisait évidemment partie, ainsi que toute l'école de Fribourg, qu'on appelait maintenant les ordolibéraux.

La politique d'Erhard va aussi faire la percée dans l'establishment politique. Les chrétiens-démocrates de la CDU s'y rallient dès 1949 :

La CDU revendique une société dont **« l'ordre se réalise grâce à la liberté et au respect des engagements qui s'expriment dans**

⁵⁵ Les décisions ont été négociées lors de la conférence de Londres, en 1951 et 1952.

⁵⁶ <https://blogs.mediapart.fr/cadtm/blog/270219/27-fevrier-1953-l-annulation-de-la-dette-allemande>

⁵⁷ Pour l'historien de l'économie allemand Albrecht Ritschl, **« ces mesures ont sauvé la mise à Bonn et jeté les fondations financières du miracle économique allemand »** des années 1950.

“l'économie sociale de marché” par la concurrence authentique et le contrôle des monopoles ».

Le parti social-démocrate (SPD) va se rallier aussi. Certains intellectuels d'abord, dès 1955, puis le parti lui-même, en 1959, lors de son congrès de Bad Godesberg, au cours duquel il adopte ce slogan :

« Concurrence autant que possible, planification autant que nécessaire ».

Ce phénomène de ralliement tient au fait que l'ordolibéralisme que Erhard administrait à l'Allemagne n'était pas chimiquement pur. Il devait tenir compte de données qui le dépassaient. Données historiques, tel l'héritage de l'Etat social bismarckien. Mais aussi données relatives au contexte socio-politique, telles les institutions de cogestion concédées aux syndicats par le chancelier Adenauer pour mieux faire passer la politique salariale stricte. De sorte que l'ordolibéralisme de Ludwig Erhard était sérieusement mâtiné d'Etat social bismarckien. Selon François Denord, c'était Eucken + Bismarck.

Ce dernier estime que l'ordolibéralisme est devenu un ***« fonds culturel commun que chacun interprète à sa guise »*** (± de concurrence ; ± d'interventionnisme et de planification ; ± de cogestion ; ± d'éducation et de social).

Mais l'ordolibéralisme ne s'est pas arrêté en si bon chemin...

4.3. – L'Europe ordolibérale

On le retrouve dans les institutions européennes, mais à l'état chimiquement pur, cette fois.

L'influence "ordo" est nette dès la négociation du Traité de Rome.

François Denord indique que ***« la plupart des allemands ayant participé à la création du Marché commun adhéraient aux thèses néolibérales : de Walter Hallstein, premier président de la commission européenne (1958-1967), à Hans von der Groeben, commissaire à la concurrence (1958-1967), en passant par Alfred Müller-Armack, secrétaire d'Etat allemand auprès du ministre de l'économie Ludwig Erhard (1958-1963) ».***

Le Traité de Rome institue les quatre libertés économiques fondamentales : les libertés de mouvement des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. En outre, aucune politique industrielle volontariste n'est instituée. Enfin, est instituée la politique de la concurrence libre et non faussée.

Denord, Knaebel et Rimbert ajoutent une remarque sur les hauts fonctionnaires :

Ils « ont reproduit à l'échelon communautaire la stratégie d'Erhard et de son comité d'experts dans l'Allemagne fédérale occupée ».

Cette influence se fait sentir, en particulier, pour les dispositions sur la concurrence car, en 1957, l'Allemagne sort d'une réflexion de plusieurs années sur cette question, qui se traduit par la grande loi fédérale de juillet 1957. Nul doute que les négociateurs allemands relayaient à Rome les solutions de cette loi⁵⁸.

La BCE, créée en 1998, est un des fiefs ordolibéraux les plus remarquables. Mario Draghi le reconnaissait alors qu'il était président de la BCE :

« La constitution monétaire de la BCE s'ancre fermement dans les principes de l'ordolibéralisme ».

On retrouve à la BCE les mêmes traits qu'à la Bundesbank : indépendance vis-à-vis des institutions démocratiques, mission unique de maintien de la stabilité des prix, mode de fonctionnement.

Les structures de pilotage européennes sont, elles aussi, typiquement ordolibérales : critères de convergence de 1992⁵⁹, "règle d'or" de 2012⁶⁰.

Jens Weidmann, président de la banque fédérale d'Allemagne, déclare, par exemple : **« Tout le cadre de Maastricht reflète les principes centraux de l'ordolibéralisme et de l'économie sociale de marché ».**

Denord, Knaebel et Rimbert citent encore ce propos de Hans-Werner Sinn, l'économiste le plus influent outre-Rhin :

« La crise européenne exclut les recettes keynésiennes. Ce n'est pas spécialement ordolibéral, c'est tout simplement économique ».

La Grèce en sait quelque chose... Commentaire de nos trois auteurs :

« Le cadre d'Eucken s'est mué en cage de fer ».

Nous vous remercions de votre attention. Prochaine conférence : Hayek.

⁵⁸ Denord indique que **« sa principale originalité est d'introduire un principe d'interdiction des ententes tout en prévoyant une large gamme d'exceptions ».**

⁵⁹ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1348>

⁶⁰ https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/finances-publiques/cadre-europeen-finances-publiques/essentiel/s-informer/traité-stabilité-coordination-gouvernance-sein-union-economique-monnaire-focus-dispositions-budgetaires#.X_n5yS3pOfU

5. FRIEDRICH HAYEK (1899 - 1992)⁶¹

La fois précédente, nous avons étudié l'ordolibéralisme.

Hayek regarde avec sympathie l'expérience de l'économie sociale de marché mise en œuvre sous l'égide de Ludwig Erhard, mais il garde ses distances toutefois, car la politique menée est loin de répondre à ses critères. En particulier, elle comporte à ses yeux bien trop d'éléments "bismarckiens".

Il se sent plus proche, par contre, de Walter Eucken et de l'école de Fribourg ; et, d'ailleurs, il contribue régulièrement à sa revue, *Ordo*.

Présenter Hayek n'est pas chose aisée parce que c'est un penseur aux multiples facettes, et qui, en outre, s'est efforcé de développer un système cohérent, à tout le moins complet. Ses thèses sur l'individu, la pensée, la société, l'économie, la démocratie, l'Etat, etc., s'inscrivent dans un ensemble articulé.

Sa lutte contre l'interventionnisme et le socialisme, à laquelle il a consacré sa vie, Hayek ne la concevait pas seulement sur le plan de l'économie, mais aussi sur les plans de la théorie de la connaissance, de la psychologie, de la société, de l'Etat, du droit, des institutions. Et, de fait, son œuvre est protéiforme, et appuyée sur une culture encyclopédique.

Par ailleurs, Hayek, malgré sa renommée, et malgré l'influence qu'on lui prête, n'est quand même pas quelqu'un qu'on étudie beaucoup. D'aucuns prétendent même que, quoique souvent cité, il est sans doute assez peu lu. Pour toutes ces raisons, il me semble intéressant de faire l'effort d'envisager Hayek dans la globalité de son œuvre et de ses thèses. Je ne pourrai pas le faire en détail, certes, mais je vais essayer de vous proposer des clés de compréhension et des conseils de lecture. Ceci étant fait, je crois qu'on comprendra mieux ses thèses sur la démocratie.

Pour une présentation minimale de Hayek, je vous recommande – *a minima* - sa notice Wikipédia. Par ailleurs, trois bonnes présentations de Hayek sont disponibles en librairie :

- Thierry Aimar, *Hayek, Du cerveau à l'économie*, Michalon/Le bien commun, 2019
- Gilles Dostaler, *Le libéralisme de Hayek*, La découverte/repères, 2001
- Christian Elleboode et Hubert Houliez, *Friedrich Hayek, Vie-œuvres-concepts*, ellipses, 2006

⁶¹ Pour maintenir la conférence dans des limites raisonnables, plusieurs passages n'ont pas été prononcés et ont été remplacés par des résumés (cf. encadrés).

Mon plan :

Le parcours de Hayek – Idées-force - Conclusion

5.1. - Parcours

PARCOURS EXPRESS (résumé de 5.1.) >

Dates : 1899 (Vienne) -1992 (Fribourg-en-Brisgau).

Doctorat de droit à 22 ans et de Sciences politiques à 24.

Fuit le nazisme en 1931.

Enseigne à la *London School of economics* pendant les années 30 et 40.

Participe au Colloque Lippmann en 1938.

Publie **La route de la servitude** en 1944 (traduction française la même année à la *Librairie de Médicis* ; abrégé dans le *Reader's Digest* en 1945).

Fonde la *Société du Mont Pèlerin* en 1947 (il la préside jusqu'en 1961)

Intègre l'Université de Chicago en 1950, où il enseigne les pensées sociales.

Crée l'*Institute of Economic Affairs* (think tank) en 1955.

Publie **La constitution de la liberté** en 1960 (traduction française en 1994).

Retourne enseigner en Allemagne (Fribourg-en-Brisgau) en 1962.

Retraite en 1968.

Prix Nobel d'économie en 1974.

Publie **Droit, législation et liberté** en 1973, 1976 et 1979 (1980 [+7], 1981 [+5] et 1983 [+4] en français).

Publie **La présomption fatale : les erreurs du socialisme** en 1988 (traduction française en 1993).

Les dates de Hayek : 1899 (Vienne, alors capitale de l'empire austro-hongrois) - 1992 (Fribourg-en-Brisgau, Allemagne).

La jeunesse de Hayek est marquée par la vigueur du mouvement ouvrier, la révolution de 1917, la défaite en 1918, l'inflation, les émeutes, la révolution spartakiste en 1919, la crise, le nazisme...

Hayek décroche un doctorat de droit en 1921 (sur la jurisprudence) et un doctorat de sciences politiques en 1923 (sur la valeur). En 1923 et 1924, il est assistant à l'Université de New York. Dès cette époque, ses champs d'investigation sont variés : droit, sciences politiques, psychologie, économie⁶².

Mai 1924 : de retour en Autriche, il travaille pour le gouvernement.

1926 : Mariage.

1927 : directeur de l'institut autrichien de recherche sur les cycles d'affaires.

1928 : première rencontre avec Keynes.

En 1931, Hayek fuit le nazisme et part pour Londres. Il est invité par Lionel Robbins, directeur de la London School of Economics (LSE), à faire quatre conférences dans son établissement, et il y est finalement nommé professeur.

Pendant toutes les années 1930, il va rompre des lances avec Keynes, mais, dans le contexte d'alors, ce sont les thèses de Keynes qui vont s'imposer.

⁶² A New York, il a commencé une troisième thèse : « **Est-ce que la fonction de la monnaie est compatible avec une stabilisation artificielle du pouvoir d'achat ?** ». Celle-ci restera inachevée.

En 1938 : colloque Lippmann. Il est déjà en train de quitter les études d'économie pour se diriger vers l'étude de la pensée.

En 1944, il publie **La route de la servitude**⁶³, son ouvrage le plus connu et peut-être aussi le plus lu, mais dont le caractère polémique l'a desservi auprès de ses collègues universitaires. Traduction française (Librairie de Médicis) : 1944. En 1945, le Readers' Digest en propose une version abrégée qui touche 600.000 américains.

En 1947, il fonde la Société du Mont Pèlerin, qu'il présidera de 1947 à 1961.

En 1950, il quitte la LSE pour l'Université de Chicago, où il enseigne les pensées sociales⁶⁴.

En 1952, il publie **La contre-révolution de la science** (traduction française partielle en 1953 par Raymond Barre sous le titre **Scientisme et sciences sociales**).

En 1952 encore, **L'ordre sensoriel. Une enquête sur les fondements de la psychologie théorique**⁶⁵.

En 1955, il crée l'Institute of Economic Affairs, un think tank.

En 1960, il publie **La constitution de la liberté**⁶⁶. Traduction française : 1994.

En 1962, il retourne enseigner en Allemagne, à l'Université de Fribourg-en-Brisgau, et il prendra sa retraite en 1968, à 69 ans.

En 1974, il reçoit le prix Nobel d'économie pour ses travaux des années 1930 « dans la théorie de la monnaie et des fluctuations économiques et pour son analyse pénétrante de l'interdépendance des phénomènes économiques, sociaux et institutionnels ». Cette récompense entraîne un regain d'intérêt pour l'école autrichienne d'économie⁶⁷.

En 1973, 1976 et 1979, il publie **Droit, législation et liberté**⁶⁸. Traduction française : 1980 (+7 ans), 1981 (+ 5 ans) et 1983 (+ 4 ans). Son dernier ouvrage important.

En 1988, il publie **La présomption fatale : les erreurs du socialisme**, son dernier livre, qui est une ultime charge contre le socialisme. Traduction française : 1993.

⁶³ L'ouvrage traduit sur le plan politique les prises de position économiques de Hayek pendant les années 1930.

⁶⁴ "social thoughts". Il a été refusé au département d'économie en raison de son opposition au positivisme et à la modélisation de plus en plus abstraite de la science économique par les mathématiques.

⁶⁵ L'ouvrage contient l'essentiel de la philosophie de la connaissance, de la psychologie cognitive, de l'épistémologie et de l'ontologie de Hayek.

⁶⁶ Après avoir défini la liberté non comme pouvoir de faire ni comme maîtrise des passions mais comme absence de coercition, il fait la théorie et l'histoire de l'Etat de droit et analyse, pour finir, les restrictions à la liberté apportées par l'Etat-providence. D'aucuns considèrent cet ouvrage comme son chef-d'œuvre.

⁶⁷ Deux ans plus tard, c'est au tour de Milton Friedman de recevoir le prix Nobel d'économie.

⁶⁸ Étude en trois parties de la relation entre le droit et la liberté. Il commente la différence importante entre ordre spontané auto-générateur (exemple : le marché) et organisation. La justice sociale est incompatible avec une société ouverte. La conception de la démocratie libérale qui prédomine conduit facilement à transformer une société libre en un système totalitaire.

5.2. - Idées-force

5.2.1. - Il faut d'abord mentionner trois options philosophiques particulièrement structurantes de la pensée de Hayek, l'une sur l'homme, la deuxième sur la connaissance et la troisième sur la science :

5.2.1.a - Sur l'homme :

RÉSUMÉ DES THÈSES PHILOSOPHIQUES - 1 (résumé de 5.2.1.a) :

Thèses sur l'homme : pour Hayek, l'ordre du monde, s'il est un produit de l'activité humaine, n'est pas pour autant le produit d'un projet humain. Aucun dessein conscient et rationnel n'y a présidé. C'est « *un édifice sans architecte* », qui procède surtout de la coutume et de la tradition. Nous faisons beaucoup de choses par imitation, par essais et erreurs, sans y penser, sans « *chercher à les comprendre* ». Nous dégageons ainsi progressivement des routines, des habitudes qui rendent nos comportements prédictibles. Hayek parle de « *règles de juste conduite* » qui se situent quelque part entre l'instinct/les émotions et la raison. C'est ainsi que la civilisation avance. Font typiquement partie de ces règles de juste conduite les règles du droit, de la morale, de la coutume. Et elles procèdent de trois lois fondamentales : l'inviolabilité de la propriété, la liberté de contrat et l'obligation de tenir les promesses contenues dans ces contrats.

L'homme est un être autonome, créatif et imprévisible ; l'ordre que nous trouvons dans le monde est le produit de son activité créatrice, mais aucun dessein conscient et rationnel, aucun "projet de société", n'y a présidé ; et il a cette formule...

...c'est « *un édifice sans architecte* » ;

Hayek se réfère également à Whitehead, un philosophe, logicien et mathématicien britannique d'avant la 2^e Guerre mondiale...

Pour celui-ci « *la civilisation avance en accroissant le nombre des opérations importantes que nous pouvons accomplir sans y penser* » ;

Hayek soutient que l'homme a appris à faire beaucoup de choses sans comprendre pourquoi il fallait les faire, mais en suivant simplement la coutume, la tradition ; ce n'est pas la raison qui a distingué l'homme, mais sa capacité d'imiter et de transmettre ce qu'il avait appris ;

Hayek écrit ainsi dans *Droit, Législation et Liberté* : « *il est encore plus avantageux pour lui de suivre la coutume que de chercher à la comprendre* » ;

et ceci encore : « *Ce qui a rendu les hommes bons n'est ni la nature ni la raison mais la tradition* ».

Pour Hayek, dit Roger Goddin, « *la société humaine s'est lentement élaborée, par essais et erreurs, en dégagant peu à peu des « règles de juste conduite ».*

Ces règles de juste conduite ("règles du jeu") sont au cœur de l'idée que se fait Hayek du processus de civilisation. Pour lui, ce processus est constitué par la substitution de règles abstraites, constitutives d'une société ouverte, à des commandements particularisés inhérents à une société de type tribal.

Hayek indique comment il voit les choses dans *New Studies*, en 1978 :

« Ce que je veux montrer est que les hommes, dans leur conduite, ne sont jamais exclusivement guidés par leur compréhension des relations causales entre des moyens connus particuliers et certaines fins désirées, mais toujours aussi par des règles de conduite dont ils sont rarement conscients et qu'ils n'ont certainement pas inventées ».

Ces règles de conduite, ce sont des routines ou des habitudes de pensée qui peuvent être placées quelque part entre l'instinct/les émotions et la raison. Elles ont été sélectionnées au cours du temps et elles ont prouvé leur efficacité ; ce sont ce que Hayek appelle des ordres spontanés (dont nous allons reparler dans un instant). Nous les employons sans effort (hormis l'effort requis pour leur apprentissage) et sans nous poser de questions, du moins tant qu'elles continuent de se révéler efficaces et appropriées. Ces règles sont abstraites et indépendantes de tout objectif particulier, mais elles permettent aux individus de coordonner leurs actions individuelles. Il les définit ainsi dans DLL :

Les règles abstraites constituent, pour les individus, « *les conditions d'une poursuite efficace d'objectifs nombreux, variables, divergents et imprévisibles* ».

Le plus souvent, elles prohibent certains types d'actes qui gênent la coordination des actions individuelles (le meurtre, le vol, l'inceste...) ⁶⁹. Elles sont une réponse à la complexité et elles rendent nos comportements prédictibles ; elles sont donc des réducteurs d'incertitude qui rendent possibles certaines anticipations. On voit déjà que seul l'Etat va se révéler capable d'assurer le respect de ces règles abstraites. On en reparlera plus loin.

Quelles sont-elles ? Hayek n'en donne pas la liste, mais il indique quels genres de structures elles comprennent...

...Hayek indique dans *New Studies* qu'elles comprennent « *les règles du droit, de la morale, de la coutume, etc., en fait, toutes les valeurs qui gouvernent une société* ».

⁶⁹ Les commandements, au contraire, nous enjoignent de faire telle ou telle chose.

Et il précise : « (...) *Ces règles se ramènent à trois lois fondamentales : 1) la stabilité des possessions* {entendre : l'inviolabilité de la propriété}, *2) le transfert de propriété par consentement* {entendre : la liberté de contrat} *et 3) l'accomplissement des promesses contenues dans les contrats* {entendre : sous peine de la condamnation à dédommager autrui pour le tort causé} ».

5.2.1.b - Sur la connaissance :

RÉSUMÉ DES THÈSES PHILOSOPHIQUES - 2 (résumé de 5.2.1.b) :

Thèses sur la connaissance : pour comprendre les phénomènes sociaux et le marché, il faut partir de l'agent individuel (individualisme méthodologique). Mais ce dernier ne dispose que de connaissances parcellaires, sans compter que beaucoup de connaissances ne sont pas formelles ou scientifiques, mais simplement pratiques. Elles relèvent du "know how". Là aussi, donc, on retrouve la notion d'habitude.

Hayek est un adepte fervent de l'individualisme méthodologique et il pense qu'il faut descendre au niveau de l'agent individuel – le seul à être pourvu de psychisme - pour obtenir une compréhension véritable des phénomènes sociaux et du marché en particulier. Hayek développe dans ce cadre une thèse sur la « division de la connaissance », on pourrait aussi dire une "théorie de la rationalité limitée", à partir de laquelle il va récuser la théorie économique de l'équilibre général⁷⁰ et, -du même coup, -la planification ; de quoi s'agit-il ? Chaque individu qui compose la société ne dispose que de parcelles de connaissances ; personne ne peut embrasser la totalité des connaissances ;

d'autre part, pour Hayek, dit Dostaler, « *la connaissance n'est pas que rationnelle. Il y a aussi une connaissance pratique, qu'on ne formule pas scientifiquement, mais qui fonde néanmoins une partie importante de notre action et de notre vie, en particulier de notre vie quotidienne. (...) L'habitude, le know-how, constituent des éléments importants de la transmission des connaissances, et en particulier du "transfert de règles de conduites" ».*

5.2.1.c - Sur la science :

RÉSUMÉ DES THÈSES PHILOSOPHIQUES - 3 (résumé de 5.2.1.c) :

Thèses sur la science : il n'y a pas d'unité de la science. Il y a les sciences naturelles, d'un côté, les sciences sociales, de l'autre. Celles-ci ne doivent pas se laisser contaminer par celles-là sous peine de scientisme.

Par ailleurs, dit Hayek, soyons humbles. Nous ne pouvons appréhender le monde dans sa complexité. Là aussi, option pour la rationalité limitée.

Hayek récuse la vision d'une unité de la science fondée sur la vérification des énoncés théoriques par l'observation à laquelle il reproche d'importer les méthodes des sciences

⁷⁰ La théorie de l'équilibre général est au cœur de la théorie néoclassique, au même titre que son modèle de la concurrence parfaite. Cf. Léon Walras (1834-1910) et Alfred Marshall (1842-1924).

naturelles dans les sciences sociales. Dans **Scientisme et sciences sociales**, Hayek dénonce le scientisme en ces termes...

...« cette imitation servile du langage de la science » qui applique aveuglément les méthodes des sciences naturelles « à des domaines différents de ceux dans lesquels elles se sont formées ».

Soyons humbles, dit Hayek : nous ne pouvons appréhender le monde dans sa complexité. Le scientisme, pour Hayek, est un « **rationalisme incomplet** » ou « **naïf** » qui ne prend pas en compte les limites du pouvoir de la décision politique. Toujours ce même rejet du déterminisme et du positivisme et l'option pour la rationalité limitée.

5.2.2. - S'y ajoutent sept thèses sur la société, l'économie, l'Etat, la politique, la démocratie :

5.2.2.a - A la distinction traditionnelle entre ordre naturel/cosmos – indépendant de l'action humaine – et ordre artificiel/taxis – résultant de l'action consciente des humains, Hayek ajoute la notion d'ordre spontané auto-organisé résultant de l'action humaine mais sans intention préconçue. Dit autrement : dans un ordre spontané, les individus sont des acteurs, mais pas des pilotes. Cela tient à l'extrême complexité de l'ordre spontané, que nul individu ne peut maîtriser, alors que les organisations créées par l'homme (y compris l'Etat) peuvent toujours être ramenées à un ou des objectifs, des caractéristiques, des variables, un organigramme, des moyens, un fonctionnement concret, etc.

Voici ce qu'il dit de l'ordre spontané en 1965 dans ***Kinds of Rationalism*** :

L'ordre spontané est « une méthode générale pour créer indirectement un ordre dans des situations où les phénomènes sont beaucoup trop complexes pour nous permettre la création d'un ordre en mettant séparément chaque élément à sa bonne place (...) ».

L'ordre spontané, explique de son côté Dostaler, « est le résultat de l'action humaine sans être pour autant le fruit d'un dessein conscient, sans avoir été voulu et construit rationnellement. Telles sont les grandes institutions sociales : le langage, la morale, le droit, la monnaie, le marché. Aucun esprit humain n'a consciemment planifié ces institutions, qui sont le résultat d'une longue évolution historique et qu'on ne peut supprimer par un acte volontaire sans risquer le retour à la barbarie ».

La notion d'ordre spontané est étroitement liée à celle de division de la connaissance que je viens d'évoquer. Ce lien est le suivant : l'ordre spontané, dans la mesure où il permet de

procéder à la « *mise en ordre de l'inconnu* »⁷¹, apporte une solution au problème de la division de la connaissance ; il réduit l'ignorance et l'incertitude.

Concrètement, dit Hayek dans DLL, les règles d'un ordre spontané finissent « *par gouverner l'action des individus parce que, lorsqu'ils les appliqu(ent), leurs actions s'avèr(ent) plus efficaces, mieux réussies que celles d'individus ou de groupes concurrents* ».

Dostaler précise ainsi les choses : « *Cette efficacité accrue se mesure en termes de croissance démographique et de croissance économique. Les groupes suivant les règles de conduite les plus efficaces voient croître leur bien-être, sont en mesure d'élever plus facilement de plus nombreux enfants et même d'absorber plus d'étrangers. Dès lors, leur progression fait boule de neige* ».

A cette notion d'ordre spontané Hayek associe celle de tradition : l'ordre spontané est transmis à travers le temps par la tradition.

Voici ce que dit Hayek dans ***Droit, Législation et Liberté*** : « *Les structures formées par les pratiques traditionnelles des hommes ne sont ni naturelles au sens de biologiquement déterminées, ni artificielles au sens de produites par un dessein intelligent, mais le résultat d'un processus comparable au vannage ou au filtrage, guidé par les avantages différentiels acquis par des groupes du fait de pratiques adoptées pour quelque raison inconnue et peut-être purement accidentelle* ».

5.2.2.b - Hayek précise que la tradition n'est pas figée : la tradition de la horde, que Hayek qualifie de société close, ne peut pas être la même que celle de la "Grande société", qui est une société ouverte⁷². La société close est une société de face à face, dont les membres sont connus et reconnaissables, à la tête de laquelle se trouve un chef, tandis que la société ouverte ne peut être soudée que par des règles abstraites. Au passage de la société close à la société ouverte correspond le passage des loyalismes traditionnels concrets (au clan, à la nation, à la race, à la religion, à la corporation, à la classe sociale) à la justice (au sens hayekien d'application de règles de conduite abstraites). La tradition évolue donc nécessairement, et, à cet égard, les individus innovants/dissidents – dont nous allons reparler dans un instant - sont importants ; mais, ajoute Hayek,

« *tout progrès doit être basé sur la tradition* » ;

⁷¹ *La présomption fatale*, 1993

⁷² Hayek emprunte la distinction entre société close et société ouverte à Karl Popper (1902-1994), philosophe des sciences.

cette dernière est le fondement de toute construction ; il faut avancer en respectant la cohérence d'ensemble du système traditionnel de règles.

Donc, la tradition n'est pas figée ; elle peut et (dans la société ouverte) elle doit évoluer ; mais on voit bien que dans l'esprit de Hayek ces évolutions sont limitées, circonscrites et soumises au respect de la cohérence d'ensemble des règles. Il ne saurait donc être question de tout mettre cul par-dessus tête. Ce n'est pas cela le changement social ; c'est une affaire de pionniers inventifs. Cela signifie que la société doit pouvoir faire une place à ce genre d'individus singuliers. Il évoque cette question en 1979 dans DLL...

« Notre civilisation avance en faisant l'usage le plus complet possible de la diversité infinie des individus dans l'espèce humaine ».

Hayek explique que la société ouverte commence à se dessiner avec l'apparition du troc, c'est-à-dire avec une société où on commence à ne plus savoir ce que les hommes vont faire des objets qu'ils acquièrent à travers l'échange, c'est-à-dire aussi avec une société où nous commençons à ignorer à quels projets nous contribuons en cédant tel ou tel bien contre un autre...

Hayek explique dans DLL que ***« La grande société a pris forme à la découverte du fait que les hommes peuvent vivre ensemble pacifiquement et pour le plus grand avantage de chacun, sans qu'il leur faille se mettre d'accord sur les objectifs qu'ils poursuivent indépendamment les uns des autres ».***

Dans une telle société, les hommes ne partagent plus de buts communs concrets ; la solidarité est moins évidente ; par contre, il y a plus d'échange, plus de marché, plus d'argent.

5.2.2.c - Le marché est un ordre spontané. Loin d'être un ordre naturel ou une loi de nature, c'est **« une institution fondamentale non seulement de la société moderne, mais de la civilisation »**. Ce mécanisme de partage d'informations s'est imposé au cours de l'histoire comme le mécanisme le plus efficace pour réduire – en dehors de toute mathématisation - la rationalité limitée des acteurs, et pour permettre l'organisation de la production matérielle, la croissance et le progrès économique. Au mot de marché, qui connote trop des réalités étroitement économiques, Hayek⁷³ substituera par la suite celui de "catallaxie", terme d'origine grecque qui pointe certes vers la notion d'échange, mais aussi vers celle d'admission dans une communauté et de transformation d'un ennemi en ami. Il en parle ainsi dans DLL :

« De là nous pouvons former un mot moderne, catallaxie, que nous emploierons pour désigner l'ordre engendré par l'ajustement mutuel de nombreuses économies individuelles sur un marché. Une catallaxie est ainsi l'espèce particulière d'ordre spontané produit

⁷³ Sur la suggestion de Ludwig von Mises.

par le marché à travers les actes des gens qui se conforment aux règles juridiques concernant la propriété, les dommages et les contrats ».

Pour Hayek, le terme de catallaxie exprime mieux que celui de marché l'idée que les individus poursuivent une multitude d'objectifs, pas seulement économiques, et que la fonction du marché excède ce qui concerne les échanges de biens et services ; elle concerne l'ordre social dans son ensemble. Chacun poursuit, à travers l'échange, un objectif qui lui est propre, dont il a une idée claire, et en sachant que dans la mesure où cet échange permet à d'autres individus de satisfaire leurs besoins à eux, -dont il ignore tout, -il contribue à faire avancer l'avantage de tous. Cet effet émergent (ordre spontané) est le résultat des actions des hommes mais non de leurs intentions. Hayek exprime cette idée ainsi dans DLL :

« Chacun est conduit, par le gain qui lui est visible, à servir des besoins qui lui sont invisibles ».

On reconnaît ici une métaphore extrêmement célèbre, celle de la main invisible, et un slogan non moins célèbre : « **laisser faire, laisser passer** ». Ne cherchons pas à nous substituer au verdict du marché ou à l'orienter vers telle ou telle direction ; contentons-nous de faire respecter les règles de juste conduite de manière uniforme et tout ira bien dit Hayek.

5.2.2.d - Autre ordre spontané : les prix. Ils ne résultent pas d'un système d'équations simultanées, mais d'un mécanisme de transmission de l'information qui permet de résoudre le problème de sa dispersion (cf. supra la thèse sur la division de la connaissance). Seul le marché et ses "signaux-prix" peuvent coordonner l'ensemble des informations en jeu. Les prix qui se forment sur le marché agissent, en effet, comme des signaux indiquant aux joueurs quel est le meilleur comportement qu'il peuvent avoir (acheter plus ou moins de telle ou telle chose... Consommer plus ou moins... Acheter telle chose plutôt que telle autre...). Et le signal-prix est le seul mécanisme à pouvoir coordonner les comportements des acteurs en préservant les libertés. Hayek sait bien, cependant, que le jeu de la catallaxie peut entraîner des échecs que d'aucuns pourront juger immérités, et que cela peut entraîner des sentiments d'injustice et des demandes d'intervention de l'Etat, mais il indique très fermement que l'Etat ne doit surtout pas satisfaire ces revendications car cela fausserait le mécanisme du marché, en introduisant dans le jeu un privilège au profit d'une partie des joueurs et au détriment des autres parties.

5.2.2.e - L'incomplétude de la connaissance rend la planification (et donc aussi le socialisme !) impossible. Il est, en effet, impossible de maîtriser l'ensemble des informations économiques. La planification (tout comme la social-démocratie) mène au totalitarisme. Le grand inspirateur de la social-démocratie, J.M. Keynes, est dans l'erreur. Hayek récuse absolument la notion de "justice sociale" et tout ce qu'elle peut inspirer (redistribution des revenus, réorganisation de la production, manipulations monétaires, etc.).

5.2.2.f - Les positions sur l'Etat et l'économie :

- Il faut d'abord mentionner plusieurs réquisitoires :
 - Contre les syndicats (il faut supprimer leur monopole de représentation qui est une violation de la règle de droit),

- Contre la Sécurité sociale (un moyen détourné de redistribution des revenus),
 - Contre l'impôt sur le revenu,
 - Contre la justice sociale (un « *mirage* »).
- Hayek ne propose pas, pour autant, de laisser les gens mourir de faim dans la rue. Il propose l'instauration d'un niveau minimum de revenu en-dessous duquel personne ne devrait tomber.
- Il est d'accord aussi pour que l'Etat se serve de son pouvoir fiscal pour assurer un certain nombre de services que le marché a plus de mal à assurer correctement. Ces services sont les suivants :
- La protection contre les violences, les épidémies et les catastrophes naturelles,
 - La plupart des routes, à l'exception de celles sur lesquelles on peut demander un péage,
 - La définition des poids et mesures,
 - Les cadastres, cartes, statistiques diverses,
 - Les normes de qualité,
 - Les problèmes de pollution.

On remarquera que ne figurent pas dans cette liste : l'émission monétaire, les services postaux, les transports, les communications, la radiotélévision.

○ Mais il y a un "mais" à cette liste : l'autorité de l'Etat dans les domaines cités n'a pas à être aussi importante que son autorité comme organisme ayant le monopole de la coercition. Notamment, ce n'est pas parce que ces services doivent être financés par l'impôt qu'ils doivent être gérés par le gouvernement. Hayek récuse la distinction rigide entre secteur public et secteur privé, et considère que des activités peuvent très bien passer de l'un à l'autre (plutôt, d'ailleurs, que de l'autre à l'un...). Tout au plus concède-t-il la possibilité d'un secteur intermédiaire, mais sans en faire – comme Keynes – une voie de l'avenir.

En fin de compte, relève Dostaler, « *il n'existe en fait, pour Hayek, qu'un seul service qui soit, depuis l'origine, sans ambiguïté, public et qui nécessite l'attribution de grands pouvoirs discrétionnaires au gouvernement, c'est la protection contre l'ennemi extérieur* ».

5.2.2.g - Les positions sur l'Etat, la politique et la démocratie⁷⁴. Elles sont fortement marquées par le parti pris pour la liberté (au sens hayekien, comme absence de coercition⁷⁵) ; pour augmenter la liberté il faut réduire la coercition. Et la liberté va de pair avec la propriété

⁷⁴ Le paragraphe qui suit s'inspire d'analyses de Sébastien Caré et Gwendal Châton in *Néolibéralisme(s) et démocratie(s)*, Revue de philosophie économique, 2016/1, vol. 17.

⁷⁵ Hayek aurait sans aucun doute rejeté ***La proposition de l'égaliberté*** d'Etienne Balibar !

privée et les droits⁷⁶ qui lui sont associés. Hayek sait bien qu'il est difficile d'imaginer une société totalement exempte de coercition :

Dans ***La constitution de la liberté***, il écrit que : « ***la coercition ne saurait être totalement évitée, dans la mesure où le seul moyen de l'empêcher consiste à menacer de l'employer*** ».

C'est en raison de ce risque permanent de manifestation de la coercition que l'Etat est indispensable., car il est un instrument de protection contre la coercition. Et pour exercer ce rôle, l'Etat doit disposer du monopole de la coercition. Avec cette idée on n'a pas encore une définition complète de l'Etat au sens hayekien, mais on en a déjà le noyau dur.

Voilà donc déjà cinq idées clés : liberté, coercition, propriété privée, droits, Etat.

Ces notions s'articulent entre elles. Par exemple : liberté et coercition (liberté comme absence de coercition ; liberté et propriété privée (la liberté => propriété privée) ; liberté et droits (la liberté implique des droits) ; absence de coercition et Etat (l'absence de coercition implique l'Etat ; mais aussi : l'Etat a le monopole de la coercition).

5.2.3. Les questions-tests d'Isaiah Berlin :

On peut maintenant continuer en situant Hayek par rapport à deux très grandes questions qu'Isaiah Berlin⁷⁷ distinguait en philosophie politique. Ces questions – très simples, quoique très globales – sont les suivantes : 1) « ***Qui me gouverne ?*** » et 2) « ***Jusqu'où le gouvernement s'ingère-t-il dans mes affaires ?*** ». L'étude des textes de Hayek qui apportent des réponses à ces questions va nous permettre de mieux cerner sa conception de la démocratie.

RÉSUMÉ DES RÉPONSES AUX QUESTIONS-TESTS :

La démocratie est un pis-aller. La priorité des priorités n'est pas du tout la démocratie, mais de permettre au libéralisme de se déployer et d'exprimer tous ses avantages. Il ne faut donc pas que la démocratie soit illimitée. En particulier, -et en priorité, -le domaine d'application de la règle majoritaire doit être drastiquement circonscrit. Aussi bien, là où règne la loi du marché, il n'y a plus d'objectifs concrets communs entre les membres de la *Grande Société*, et on ne voit pas bien à quoi pourrait s'appliquer la règle majoritaire. Que l'Etat s'occupe – par le droit et le monopole de la violence légitime - de faire régner un ordre global garantissant la liberté tout en permettant à chacun d'atteindre ses fins particulières, et tout ira pour le mieux.

⁷⁶ Cf. supra, Idées-force sur l'homme, les trois lois fondamentales auxquelles se ramènent les règles de juste conduite.

⁷⁷ Isaiah Berlin (1909-1997), philosophe anglais libéral d'origine lettone, est surtout connu pour avoir développé la distinction entre les notions de *liberté positive* des anciens (proche de l'idée de droit et de réalisation de soi, et qui désigne la possibilité de faire quelque chose) et de *liberté négative* des modernes (absence d'entraves). Source : Wikipédia (https://fr.wikipedia.org/wiki/Isaiah_Berlin)

RÉSUMÉ DES RÉPONSES AUX QUESTIONS-TESTS (SUITE) :

Le problème est que l'Etat n'a de cesse d'outrepasser ce monopole de la coercition, -et c'est la raison pour laquelle il doit être contrôlé, contraint et limité. Pour ce faire, Hayek prévoit des *règles de droit fondamentales* ou « **lois générales** » qui doivent faire office de « **règles contre l'arbitraire** ». Ce droit supérieur, dit Hayek, est un ordre spontané, fruit d'une longue évolution historique.

Une telle société ne risque-t-elle pas de tourner en rond ? Non, dit Hayek, si, au lieu de se méfier des minorités déviantes elle sait reconnaître la valeur et l'apport de quelques individus innovants, qui savent s'affranchir de ce qui a déjà été « **tenté et vérifié** », et grâce auxquels les règles établies peuvent évoluer, permettant ainsi aux groupes qui les appliquent de « **[prosperer] davantage que d'autres** ».

On a envie de demander : vaut-il vraiment la peine de s'embarrasser de la démocratie avec des objectifs aussi limités et des contraintes aussi fortes ? Oui, quand même, répond Hayek, parce que son principe de soumission à la majorité reste malgré tout le plus efficace pour éviter les conflits violents et préserver la liberté individuelle, ce qui revient à dire que pour Hayek la démocratie n'est nullement une fin, mais seulement un moyen au service du libéralisme. En somme, *la démocratie ? Un poco, ma non troppo !*

5.2.3.a - La première question : « qui me gouverne ? »

D'accord quand même pour la démocratie, dit Hayek, mais il ne saurait être question que celle-ci soit illimitée, sinon le libéralisme ne pourrait pas se déployer et exprimer tous ses avantages. Voilà pourquoi, en politique, Hayek propose de circonscrire le domaine d'application de la règle majoritaire. Aussi bien, Hayek fixe deux limites strictes au champ politique :

- D'une part, dans une société où règne l'ordre du marché, où il n'y a plus d'objectifs concrets communs entre les membres de la grande société...

...la politique n'a plus pour objectif, dit Hayek dans ***Droit, Législation et Liberté***, que « **d'assurer un ordre global abstrait dont les caractères seront de nature à offrir aux membres de la société la meilleure chance d'atteindre leurs fins particulières, diverses et largement ignorées** ».

On remarquera que cette citation résonne avec ce que j'ai dit tout à l'heure sur la question-test d'Isaiah Berlin (« **jusqu'où le gouvernement s'ingère-t-il dans mes affaires ?** ») ; on a vu que les libéraux souhaitent que le gouvernement en fasse le moins possible ; le passage de Hayek que je viens de citer charrie la même idée en expliquant pourquoi, à ses yeux, il en est ainsi : 1) il n'y a plus de fins communes entre les individus, 2) il faut les laisser poursuivre leurs fins particulières diverses et variées et 3) il revient à l'Etat de faire régner l'ordre global abstrait (droit public et droit privé) propice à cette configuration. Hayek ajoute ici, toujours dans DLL, une distinction entre règles innées et règles apprises :

« A partir de ce stade {de la grande société}, pratiquement tout progrès a dû être accompli en transgressant ou en inhibant certaines de ces règles innées et en les remplaçant par des nouvelles qui rendirent possible la coordination des activités de groupes plus larges. La plupart de ces étapes dans l'évolution de la culture ont été franchies grâce à quelques individus rompant avec certaines règles traditionnelles et pratiquant de nouvelles formes de comportement – non parce qu'ils comprenaient qu'elles étaient bonnes, mais parce que les groupes qui les appliquaient prospéraient davantage que d'autres et s'accroissaient ».

Nous allons retrouver tout de suite cette notion d'individus déviants/innovants.

- Non seulement l'évolution réduit le champ du politique, mais, en outre, -et fidèle en cela à sa théorie de la rationalité limitée, -Hayek ne croit pas en la possibilité de régler scientifiquement les problèmes politiques, ni en faisant appel au peuple, ni même en faisant appel aux technocrates.

Le peuple, tout d'abord. Il est soumis, dit Hayek, à la règle majoritaire...

...il a donc tendance à se cantonner « dans ce qui a déjà été tenté et vérifié », à se mouvoir « à l'intérieur du cadre établi des opinions »
...

Hayek pense, par ailleurs, que la démocratie est rongée par le clientélisme : *« Un gouvernement de majorité ne produit pas ce que veut la majorité, mais ce que chaque fraction composante de la majorité doit concéder aux autres pour obtenir leur appui à ce qu'elle-même désire ».*

Le résultat de tout cela, dit Hayek, est que la majorité se méfie des minorités innovantes, ce qui ne peut mener, dit-il, qu'à une « **société stagnante** ».

Caré et Châton écrivent ainsi que chez Hayek la démocratie, pour être acceptable, doit savoir *« suspendre son pouvoir et laisser se développer, à l'abri de son emprise, les opinions non-conformistes ».*

Voici ce que dit Hayek : *« L'idéal de la démocratie se fonde sur la confiance dans l'émergence de vues directrices, par un processus indépendant et spontané. Cela exige donc l'existence d'une large sphère où les opinions des gens se forment, à l'abri de l'influence de la majorité »*⁷⁸.

⁷⁸ *La constitution de la liberté*, 1960 (traduction française : 1994).

Et les technocrates ? Hayek ne croit pas aux gens omniscients parce que, -tout simplement, -il ne croit pas à l'omniscience. Encore la théorie de la rationalité limitée. Il croit à une élite non-conformiste, exprimant des idées divergentes, possiblement opposées à ce que pense la majorité du jour, mais susceptibles d'inspirer la majorité de demain...

Hayek écrit qu'il est nécessaire que « *des hommes porteurs d'idées divergentes ou de goûts différents aient la faculté de soutenir par leurs moyens et leurs énergies des idéaux que la majorité ne partage pas encore* »⁷⁹.

Hayek pense donc que la responsabilité des penseurs professionnels est d'ouvrir la voie à de nouvelles approches, d'en convaincre la majorité. On peut quand même se demander, quand on voit ces prises de position, pourquoi Hayek ne jette pas la démocratie par-dessus bord ! C'est qu'il lui trouve malgré tout un intérêt, c'est que son principe de soumission à la majorité est quand même le plus efficace pour éviter les conflits violents et préserver la liberté individuelle. Et cette réponse dit beaucoup de choses sur le rapport à la démocratie de Hayek : pour lui, elle n'est nullement une fin, seulement un moyen ; un moyen au service du libéralisme.

Si on se résume. La démocratie chez Hayek : *un poco, ma non troppo* ! Il fait avec. Aussi bien, la grande majorité des peuples en font un idéal. Mais il tient à la circonscrire dans des limites strictes.

5.2.3.b - Et la seconde question : « *Jusqu'où l'Etat s'ingère-t-il dans mes affaires ?* »

L'Etat doit être là pour garantir la liberté, et il est légitime qu'il dispose pour ce faire du monopole de la violence légitime, mais c'est bien le seul monopole qu'il doit détenir. Le problème est que l'Etat a tendance à outrepasser ce monopole de la coercition. Il faut donc qu'il soit contrôlé, contraint et limité. C'est le rôle de la règle de droit (« *les règles contre l'arbitraire* », dit Hayek). Et, ici, il faut absolument signaler que Hayek emploie le mot droit dans un sens bien particulier. C'est un ensemble de règles fondamentales, anciennes, relativement invariantes, dénuées d'objectifs particuliers (pour des individus particuliers), mais qui a pour fonction de permettre aux individus de poursuivre leurs objectifs particuliers dans le cadre des organisations qu'ils ont créés. On a, ici, avec cette thèse sur le droit (« *règles contre l'arbitraire* »), une thèse centrale du libéralisme de Hayek :

- d'une part, les autorités légales ne sont pas en elles-mêmes sources de légitimité, elles doivent se référer à un droit supérieur qui les contrôle, les « *lois générales* », le droit tel que nous venons de le définir, à l'abri des contingences politiciennes de l'Etat démocratique,
- et, d'autre part, ce droit supérieur, ces lois générales, loin d'être une construction rationnelle des hommes, sont, selon Hayek, un ordre spontané, fruit d'une longue évolution historique, d'un processus de sélection.

⁷⁹ Ibidem.

Les « *lois générales* » sont la clé de voute de l'Etat hayekien ; au-dessus des lois de l'Etat et des collectivités publiques ; au-dessus aussi du fonctionnement des marchés ; ces lois générales sont un droit jurisprudentiel sédimenté au fil du temps par le juge ; on pourrait les rapprocher du "droit naturel"⁸⁰ tel qu'on pouvait le trouver dans les philosophies politiques classiques ; Au bout du compte, dans l'Etat de Hayek, le monopole de la coercition est médiatisé par le droit, un droit qui est un ordre spontané, sédimenté dans le long terme, et on évite ainsi la coercition de certains hommes sur d'autres hommes... L'idée de Hayek est que dans une société libérale ce droit fondamental (ou ancien ou coutumier ou naturel) doit être la source principale de l'organisation de la société. Il ne faut pas qu'il soit atrophié par les lois de l'Etat. Le risque est là : que l'Etat se mêle d'organiser tout l'ordre social par ses lois, au détriment du droit.

Voici, par exemple, ce que dit Hayek dans ***La constitution de la liberté*** :
« Le libéral considère comme important qu'une majorité momentanée n'ait que des pouvoirs limités par des principes à long terme. Aux yeux de ce dernier, une décision à la majorité ne tient pas son autorité d'un simple acte de volonté de la majorité du moment, mais d'un accord plus large sur des principes communs ».

Hayek se méfie de l'Etat, mais il n'en propose pas du tout le démantèlement, bien au contraire, car seul l'Etat est à même de garantir le cadre juridique nécessaire au libre jeu des forces de marché ; simplement, l'Etat doit être étroitement contrôlé, et on vient de voir qu'il imagine pour cela la notion de "lois générales". La constitution et les lois adoptées par les assemblées législatives doivent être compatibles avec ces lois générales. Hayek reconnaît que le régime ainsi créé a quelque chose d'autoritaire, mais il va jusqu'à soutenir qu'un régime autoritaire pourrait être plus favorable à la liberté qu'un régime démocratique... Aussi bien, Hayek pense qu'un peuple libre n'est pas nécessairement un peuple d'hommes libres.

Un mot des propositions concrètes de Hayek en matière d'organisation politique. On les trouve dans ***La constitution de la liberté*** (1960) et ***Droit, législation et Liberté*** (1979). Elles n'ont jamais connu le moindre commencement de mise en application, mais il vaut quand même la peine d'en prendre connaissance. Hayek propose deux Chambres :

- une Assemblée législative, -pouvoir législatif chargé de deux choses 1) Expliciter les règles de juste conduite et les faire passer dans la loi et 2) définir le montant des recettes fiscales,
- et une Assemblée gouvernementale, -qui est le pouvoir exécutif.

Les deux Chambres sont soumises à la constitution. Pour être éligible comme pour être électeur à l'assemblée législative il faut être âgé de 45 ans. Chaque individu ne vote donc qu'une fois dans sa vie, à 45 ans. Le mandat est de 15 ans et n'est pas renouvelable. Sont proscrits de cette assemblée les membres passés et présents des partis politiques et sont proscrits comme électeurs les individus appartenant aux catégories sociales bénéficiaires des fonds publics. Hayek s'en explique dans DLL :

⁸⁰ On pourrait parler aussi de "droit coutumier", mais les connotations associées à ce terme, dans notre culture d'ancienne puissance coloniale, ne sont pas pertinentes.

« Que les fonctionnaires, les retraités âgés, les chômeurs, etc. aient le droit de voter sur la manière dont ils seront payés sur la poche du reste, et qu'ainsi leur vote soit sollicité par la promesse d'être payés davantage, voilà qui n'est guère raisonnable ».

Après leur mandat, les élus de l'assemblée législative ont droit à une retraite confortable et à un poste honorifique.

Conclusion

Pour conclure, le projet de Hayek, au fond, est de remplacer le gouvernement des hommes par le gouvernement des lois ; c'est un constitutionnalisme, ce qui, pour Hayek, signifie *« gouvernement contenu dans des limites »*.

...Voici ce qu'il dit là-dessus dans ***La constitution de la liberté*** : *« Le constitutionnalisme signifie que tout pouvoir repose sur la certitude qu'il sera exercé selon des principes communément admis, et que les personnes auxquelles le pouvoir sera conféré seront choisies parce qu'on pensera qu'elles sont vraisemblablement les plus aptes à faire ce qu'il faut, et non pas parce qu'on pensera que tout ce qu'elles feront sera bien. Il repose en dernier ressort sur l'idée que le pouvoir n'est finalement pas un fait physique, mais un état de l'opinion qui fait que les gens obéissent ».*

Dans DLL, treize ans plus tard, il revient pour la énième fois sur la question des limites :

« c'est s'illusionner que d'attendre de ceux qui doivent leur situation à leur pouvoir de distribuer des faveurs, qu'ils se lient par des règles inflexibles prohibant tout privilège. Laisser la loi aux mains de gouvernements élus, c'est confier le pot de crème à la garde du chat (...) ».

Philippe Némó a résumé les choses ainsi dans ***La société de droit selon F. Hayek***, paru en 1988 :

« Les hommes politiques qui comprendront qu'ils ne doivent pas avoir d'ambition plus élevée que de protéger efficacement, contre les troubles intérieurs et l'ennemi extérieur, le cadre de liberté de leurs concitoyens, seront de ce fait non seulement les vrais

libéraux, mais encore les créateurs de la politique moderne et les accoucheurs d'un nouveau rythme de progrès civilisationnel ».

Autrement dit : paix, liberté et justice, -et puis c'est tout.

Le constitutionnalisme de Hayek a été critiqué. On lui a reproché sa forte soumission au droit (Droit, constitution, lois de l'Etat, lois du marché), qui a pour conséquence de tuer la politique.

On lui a aussi reproché de renoncer par avance à maîtriser les processus sociaux et de s'en remettre par principe à **« la discipline rigoureuse des seules règles abstraites de justice »**⁸¹. L'individu, pour Hayek, doit se résoudre à admettre la fatalité de l'injustice dans la Grande Société car on ne peut pas corriger l'ordre spontané du marché. Hayek va même plus loin puisqu'il dit qu'il est erroné de voir de la justice ou de l'injustice derrière ce qu'engendre le marché puisque derrière tout cela il n'y a aucune volonté humaine, mais un ordre spontané, l'ordre spontané du marché. Si on veut vraiment mettre de la justice dans toutes ces choses, il faut que ce soit une justice négative, par abstention. Ainsi, dit-il dans DLL :

« Le seul principe juste est par conséquent de ne concéder à personne un privilège de sécurité ».

Autrement dit, la justice c'est de ne prévoir aucune règle de justice particulière. Tout le monde doit être soumis aux risques du marché.

Il est à peine besoin de dire que ce genre de position, et beaucoup d'autres de la même eau, ont suscité de l'incrédulité, ou du malaise, ou une franche opposition, y compris dans le camp libéral.

On a encore reproché au Droit tel que le conçoit Hayek – c'est-à-dire, je le rappelle, un ordre spontané percolé par l'histoire et par la sélection naturelle, servi par le juge hic et nunc, un Droit censé assurer l'harmonie d'ensemble de la société – on a reproché à ce Droit de ne rien dire des conditions de sa formation ; de ne rien dire des critères de sélection de ce Droit. Sont-ils métaphysiques ? Moraux ? Utilitaristes ? On ne sait pas.

Hayek est bien conscient que l'acceptation de telles règles par la population ne va pas de soi, et il n'est pas optimiste sur l'avenir du libéralisme. Il voit bien que les individus sont décontenancés par la Grande Société faite d'entités géantes où on ne se connaît plus, où les repères sont perdus ; il voit bien que beaucoup restent attachés à bien des aspects de la société tribale, où la justice – quoique limitée dans son rayon d'action – pouvait être à la fois plus ambitieuse et plus concrète parce que tout le monde se connaissait ; il voit bien les révoltes qui travaillent les sociétés libérales de son temps. C'est l'une des raisons qui lui fait accepter l'Etat, et notamment l'Etat-gendarme. C'est pourquoi aussi son modèle de constitution se présente essentiellement comme un garde-fou juridique, surtout destiné à faire

⁸¹ Claude Gamel, *La dialectique libérale de Hayek*. "Philosophie économique" (4è colloque international), Universités de Lyon – ENS de Lyon, juin 2018.

respecter les règles de juste conduite sur lesquelles repose l'ordre spontané. On peut se rassurer en constatant que la constitution de Hayek est restée, à ce jour, lettre morte. De fait, ses dispositions pratiques et concrètes n'ont inspiré aucune réforme dans un aucun pays. Cela ne veut pas du tout dire que Hayek n'a pas eu d'influence. Dostaler estime, au contraire, que son influence a été énorme et diffuse,

« (...) énorme parce que (...) (c'est) (...) l'un des théoriciens (du libéralisme contemporain) les plus cohérents et les plus érudits. (Diffuse) (...) (parce que) l'œuvre de Hayek est immense, complexe et la plupart du temps d'un accès difficile. On peut penser, sans risque de se tromper, dit encore Dostaler, qu'elle n'a pas été beaucoup lue et étudiée, y compris par ses disciples. En cela, Hayek partage le sort de deux de ses adversaires, Keynes et Marx ».

Quoi qu'il en soit, je crois que l'inspiration qui anime Hayek, -que je viens d'essayer de reconstituer, -après plusieurs décennies d'infusion souterraine⁸², est dans de nombreuses têtes qui nous gouvernent aujourd'hui. Je ne remonterai pas jusqu'à Thatcher⁸³, et je ne prendrai pour exemple, au hasard, que ...Édouard Philippe et Macron. E. Philippe s'exprime devant les membres de l'Autorité de la concurrence le 5 mars 2019 à l'occasion du 10è anniversaire de cette institution. Au cours de son allocution, il cite **La route de la servitude** de Hayek comme un ouvrage *« qui (l)'a beaucoup marqué »*, et il rappelle les positions de Hayek sur la concurrence. Après quoi, il cite Raymond Barre, c'est-à-dire – Philippe s'en est-il rendu compte ? - quelqu'un que Hayek ne laissait pas de marbre non plus puisque R. Barre, peu de gens le savent, est l'un des traducteurs de Hayek en Français!⁸⁴. Quant à Macron, Alain Policar, chercheur au CEVIPOF (centre de recherches politiques de Sciences-Po), estime que les spéculations sur les sources de sa pensée sont des plus oiseuses, dans la mesure où les commentateurs s'efforcent de mettre en avant des auteurs dont on ne trouve nulle trace de leur pensée dans son action, tandis qu'ils ne citent jamais quelqu'un dont l'œuvre paraît bien inspirer le président, à savoir Hayek. Policar estime que c'est bien Hayek, -et non pas Paul Ricœur⁸⁵, John Rawls⁸⁶, Michael Walzer⁸⁷ ou Amartya Sen⁸⁸, -qui permet le mieux de comprendre l'action de Macron. Il souligne, à cet égard, l'orientation de plus en plus conservatrice de sa politique et également

son « optimisme évolutionniste, c'est-à-dire l'idée que l'histoire va spontanément dans la bonne direction » ;

et cela le conduit à l'idée

⁸² Dans la presse, les Universités, la haute fonction publique, le patronat...

⁸³ En 1980, elle brandit un exemplaire de *Law, legislation and Liberty* devant la Chambre des Communes et dit : *« Ça, c'est ce que nous croyons »*.

⁸⁴ Il a traduit partiellement *The Counter-Revolution of Science : Studies on the Abuse of Reason* (1952) sous le titre *Scientisme et sciences sociales : essai sur le mauvais usage de la raison* (1953).

⁸⁵ *Le juste*, 1995, *Le juste-2*, 2001, *Le juste, la justice et son échec*, 2006.

⁸⁶ *Théorie de la justice*, 1971.

⁸⁷ *Sphères de justice*, 1983.

⁸⁸ *L'idée de justice*, 2009.

que « *les mouvements sociaux sont (...) privés de légitimité puisqu'ils viennent contester un ordre consacré par l'évolution et visent à instaurer une "démocratie de marchandage"* ».

Merci de votre attention.

6.

« Cette fois, en finir avec la démocratie »⁸⁹

Lors des quatre conférences précédentes, j'ai présenté quatre moments remarquables de l'effort de redéfinition du libéralisme :

1. Le débat Lippmann-Dewey des années 1920 (8/12/2021),
2. Le colloque Lippmann d'août 1938 (15/12/2021),
3. L'ordolibéralisme des années 1930 et d'après-guerre (19/01/2022)
4. La cinquième conférence, le 26 janvier, consacrée à Hayek, a présenté des thèses élaborées – pour l'essentiel - entre les années 1940 et les années 1970, c'est-à-dire pendant une quarantaine d'années.

Le 2 février, Robert Charvin a plaidé pour la VI^e République ; et, aujourd'hui, nous concluons⁹⁰.

L'un des fils directeurs de cet ample effort de réflexion est la mise en cause des institutions démocratiques ; celle-ci est présente déjà chez Lippmann ; le colloque Lippmann de 1938 la laisse un peu de côté pour ne pas compromettre l'adoption de l'agenda du libéralisme ; l'ordolibéralisme d'un Eucken est également antidémocratique ; même orientation antidémocratique, enfin, chez Hayek, et en beaucoup plus prononcé.

La question que je me pose aujourd'hui est la suivante : quels fruits va donner cette vaste mobilisation intellectuelle dont nous avons parcouru certains moments remarquables ? Après la théorie, quelle pratique ? Quels travaux pratiques ? Je reprends donc l'histoire des idées que j'ai brossée, mais du point de vue des actes, cette fois-ci ; du point de vue des politiques qu'elle a inspirées.

Dans une 1^{ère} partie, il s'agira surtout de rappeler quelles grandes initiatives politiques ont marqué le demi-siècle écoulé en ce qui concerne la question démocratique au sens large. Nous verrons que la plupart d'entre elles font écho avec telle ou thèse que nous avons pu rencontrer tout au long de notre parcours. Nous verrons aussi que leur mise en perspective permet de bien en faire ressortir le sens, ce sens qui – sur le moment – nous a bien souvent échappé.

⁸⁹ Titre de l'ouvrage publié par Susan Georges en 2012 au Seuil.

⁹⁰ Conclusion par anticipation le 16 février puisque deux conférences, qui n'ont pu avoir lieu en raison de l'indisponibilité des conférenciers, restent alors à reprogrammer.

Dans une seconde partie, je vous proposerai une présentation synthétique du discours néolibéral, sans oublier, là non plus, la question démocratique. Cette seconde et ultime partie, qui sera truffée de mots-clés et de mots "magiques", s'apparentera à un voyage aussi bien dans les notes de service des managers que dans les journaux d'information des médias "mainstream", et nous conduira au bord du politique.

Mon plan :

1) L'offensive pratique contre la démocratie – 2) Comment penser cette histoire ?

6.1. L'offensive pratique contre la démocratie

Elle commence (ou elle recommence ou elle s'accélère) au cours des années 1970.

Pourquoi les années 1970 ? Deux types de réponses peuvent être avancés :

- D'une part, à ce moment-là, le capitalisme est de nouveau confronté à de fortes contradictions. Les économies des pays occidentaux avaient nettement rebondi après la 2^e Guerre mondiale, dans le contexte de la reconstruction et des "Trente glorieuses", mais dès les années 1970 la rentabilité du capital a de nouveau décliné⁹¹, et elle n'a jamais remonté depuis. Seule la financiarisation de l'économie (qui se poursuit de nos jours) cache cette situation.

Emmanuel Brassat souligne ainsi qu'« *aux marchés de consommation de masse, défaillants, (le capitalisme a) substitué la spéculation sur les marchés financiers, sur les valeurs boursières : titres d'assurance et de crédit, obligations, actions, monnaies, matières premières. Il s'en est suivi une succession de crises, de dépressions et de périodes de relance, marquées par la crise financière de 2008, où le capitalisme a évité de justesse une dépression comparable à celle de 1929-1932* ».

- D'autre part, le contexte géopolitique a évolué. Les dirigeants des pays occidentaux pensent que la confrontation Est-Ouest va tourner à leur avantage, alors qu'au sortir de la guerre ils en étaient moins sûrs, ce qui les avait conduits, dès avant la fin de la guerre, à adopter une attitude d'ouverture dans toute une série de domaines, comme l'économie, le social, les droits civiques et politiques ; ouverture à laquelle Alain Supiot a donné par la suite le nom d'« *esprit de Philadelphie* »⁹³ ; ouverture qui s'est prolongée, après la

⁹¹ L'INSEE a repéré cette chute, à l'époque. Cf., dans les "Collections de l'INSEE", **Fresque historique du système productif**.

⁹² « *Économie de la connaissance, informatisation et transformations néolibérales des systèmes d'éducation en France* », in Martine Boudet (coord.), **SOS Ecole Université, Pour un système éducatif démocratique**, éditions du croquant, 2020

⁹³ Cf. Alain Supiot, **L'esprit de Philadelphie, La justice sociale face au marché total**, Seuil, 2010. Les grandes dates de l'esprit de Philadelphie :

guerre, avec ce qu'on a appelé le « **compromis fordiste** ». L'idée générale était que pour ne pas jeter les peuples des pays occidentaux dans les bras des pays communistes les pays occidentaux devaient être "présentables". Dans les années 1970, les dirigeants occidentaux pensent que tout cela est obsolète.

Notre survol commence donc dans les années 1970, aux États-Unis.

- Dans les années-là, aux États-Unis, la conflictualité sociale est élevée et violente. En outre, la révolte fiscale gronde. Ces événements conduisent le libéralisme à remettre en question le modèle démocratique. La référence incontournable, ici, est **La société ingouvernable** de Chamayou (cf. résumé sur le site des ADL/onglet "Séminaires").

L'idée s'impose, dit Chamayou⁹⁴, de « **restreindre drastiquement les marges de manœuvre du pouvoir gouvernemental en matière sociale et économique** ».

- La constitution de Hayek⁹⁵, nous l'avons vu, s'inscrit pleinement dans cette perspective. Chamayou la présente comme un paradoxe :

« **Paradoxe d'une destitution constitutionnelle ou d'une constitutionnalisation destituante** ».

- C'est sous cet éclairage (restreindre les marges de manœuvre du politique) qu'il faut comprendre l'incessante et entêtante offensive idéologique sur l'équilibre budgétaire et la lutte contre les déficits lancée au cours des années 1970, et qui court toujours.
- C'est sous cet éclairage aussi qu'il faut comprendre les critères de Maastricht : ils désarment les États.
- C'est sous cet éclairage enfin qu'il faut interpréter la construction européenne dans son ensemble, dont la visée est de déporter des pans entiers du champ politique pour les mettre hors de portée des peuples. Lippmann et Hayek ne s'y étaient pas trompés, qui appelaient l'Europe de leurs vœux dès les années 1940, dans l'idée même de mettre la démocratie hors de portée des peuples.

Les (néo)libéraux ont fait preuve d'une remarquable constance dans leur action. Voici une chronologie qui le montre. Une chronologie édifiante, pourrait-on dire. Nous allons en égrener les dates à tour de rôle :

- Le 11 septembre 1973, a lieu le coup d'Etat de Pinochet au Chili. Ce qui en fait un événement fondateur c'est le fait hautement significatif que le jour même du coup d'Etat les Chicago Boys étaient déjà sur place. Pendant, qu'en ville, les coups de feu fusaient,

-
- 10 mai 1944 : proclamation à Philadelphie de la première déclaration internationale des droits à vocation universelle,
 - Juillet 1944 : Accords de Bretton Woods,
 - Octobre 1945 : création de l'ONU,
 - Décembre 1948 : proclamation de la déclaration universelle des droits de l'homme.

⁹⁴ **La société ingouvernable, Une généalogie du libéralisme autoritaire**, La fabrique éditions, 2018.

⁹⁵ **La constitution de la liberté** a été publié en 1960.

ils supervisaient au journal de droite *El Mercurio* l'impression de "la brique", c'est-à-dire le programme d'action préparé par eux pour la junte. « **Les propositions contenues dans le document**, dit Naomi Klein, **ressemblaient à s'y méprendre à celles que formule Milton Friedman dans *Capitalisme et liberté*** ».

- 1974 : Hayek reçoit le prix Nobel d'économie (j'imagine qu'il a dû se dire : « **mon heure est venue, enfin...** »).
- Autre signal de l'offensive, dans le champ idéologique cette fois, c'est, en 1975, le rapport de la commission trilatérale⁹⁶ intitulé **La crise de la démocratie, rapport sur la gouvernementalité des démocraties**.

Les auteurs dénoncent le « **déferlement démocratique** » qui risque « **de surcharger le système politique avec des revendications qui étendent ses fonctions et sapent son autorité** ».

Reformulation de Jacques Rancière : « **trop de démocratie, en somme, tue la démocratie** » !

Le remède de la Trilatérale, en effet : il faut en finir avec les mouvements sociaux, l'Etat keynésien et la démocratie sociale. Il faut que le *demos* se calme.

Il s'en est suivi, dit Chamayou dans **La société ingouvernable**, une « **remobilisation intellectuelle et politique de grande ampleur** ».

- 1976 : Georges Friedman est nobélisé à son tour
- 1979 et 1981 : Thatcher et Reagan sonnent la charge
- 1981 : Thatcher affiche son admiration pour Hayek devant la Chambre des Communes.
- 1981-1984 : En France, la gauche se met très vite au diapason.
- 1992 : **Traité de Maastricht** (et ses critères de convergence).
- 1995 : le mouvement social contre les retraites est victorieux ; à ce jour, c'est le dernier mouvement revendicatif national victorieux.
- 1999 : Luc Boltanski et Ève Chiapello brossent en 850 pages, dans **Le nouvel esprit du capitalisme**, un tableau d'ensemble des transformations du système des emplois et des conditions d'emploi intervenues dans les entreprises depuis l'après-guerre. On va le résumer d'une façon un peu cavalière : c'est la galère !⁹⁷
- 2001 : attentats du 11 septembre. On a tous senti que ça allait être un tournant. Ce le fut, et bien au-delà de ce que nous pouvions imaginer. Quand l'attentat se produit, l'administration américaine a sous le coude le **Projet pour un nouveau siècle américain**⁹⁸ (Pour le résumer : leadership américain réaffirmé – sécurisation des intérêts américains - dépenses militaires accrues – libre entreprise partout). Mais ses concepteurs savent que pour faire accepter par les peuples la mise en œuvre de ce

⁹⁶ La commission trilatérale, créée en 1973, regroupe 300 à 400 personnalités influentes de l'Europe occidentale, de l'Amérique du nord, de l'Asie et du Pacifique.

Pour en savoir plus : https://fr.wikipedia.org/wiki/Commission_trilatérale

⁹⁷ Pour une fiche de lecture : <http://1libertaire.free.fr/Nvi%20Esprit%20Kapital%2003.html>

⁹⁸ https://fr.wikipedia.org/wiki/Project_for_the_New_American_Century

processus de transformation il faudra ce qu'ils appellent « **un événement catastrophique et catalyseur** ». C'est dans ce contexte qu'interviennent les attentats du 11 septembre. La suite, vous l'avez peut-être un peu oubliée ; je vous la rappelle : déclaration de guerre le 7 octobre ; le Congrès vote le « **Patriot Act** » le 26 octobre 2001 ; dans la foulée, Bush crée le « **Ministère de la sécurité intérieure** », une sorte de police présidentielle (dont Trump a disposé récemment pour procéder à des enlèvements de militants de Black lives matter) ; « **Stratégie de sécurité nationale** » en septembre 2002 (Trump la réactualisera en 2017) ; Hausse vertigineuse des dépenses militaires en 2003. Je m'arrête là. L'une des caractéristiques de ces mesures est d'aller bien au-delà de la réponse à la situation créée par les attentats ; non seulement, elles créent les conditions institutionnelles et juridiques pour le fichage des individus, l'encadrement des libertés, etc., mais surtout elles mettent en œuvre, mais sans le dire, le « *Project for the New American Century* ». Bush aura l'occasion de récidiver dans cette gouvernamentalité d'un nouveau type, qui dégage les réformes par surprise, au moment où on s'y attend le moins, à l'occasion d'une autre catastrophe. Cette récidive aura lieu en 2005, à La Nouvelle-Orléans, à l'occasion de l'ouragan Katrina⁹⁹. Cet exemple américain va percoler dans le monde entier. Comme les gouvernements ne peuvent plus engager des réformes aussi facilement qu'avant parce que la fabrication du consentement patine, alors, ils attendent une occasion propice, qui finit toujours par se présenter, et passent à l'action sous couvert de telle ou telle catastrophe ou de tel ou tel mouvement social. C'est comme ça que dans notre pays, au fil des catastrophes (naturelles ou sanitaires) ou des attentats, ont été votées, à un rythme de plus en plus soutenu, des lois sécuritaires et liberticides. Dernier exemple en date : le covid. Mais, continuons de parcourir les années...

- 2002, Jean-Marie Le Pen se qualifie pour le 2^e tour de l'élection présidentielle. Les scores du FN ne vont plus aller qu'en augmentant.
- Commence une période, dans laquelle nous sommes encore, qui voit beaucoup de seconds tours d'élections tourner à des duels "bonnet blanc-blanc bonnet". Commence aussi le face à face délétère entre la droite et l'extrême droite, la première nommée s'efforçant maintenant de siphonner la seconde, ce qui donne les politiques qu'on connaît, par exemple le ministère de l'identité nationale de Sarkozy.
- 2005 : Le "non" l'emporte au référendum sur le **Traité constitutionnel européen**, mais il sera allègrement piétiné deux ans plus tard, en 2007, avec le **Traité de Lisbonne**, disant la même chose que le TCE, mais sans en avoir l'air.
- En Grèce aussi, le suffrage universel sera piétiné.
- 2007 : A partir de Sarkozy, la gouvernamentalité se fait encore plus autoritaire.
- 2012 : Hollande est élu président en ayant fait croire que son ennemi était la finance, mais il va faire des réformes antisociales importantes, qui donneront lieu à une répression d'un nouveau genre des mouvements sociaux, et qui vont faire perdre leurs dernières illusions aux sociaux-démocrates, -et aussi à leurs alliés.
- Mais ce ralliement de Hollande au libéralisme n'intervient, à vrai dire, qu'après bien d'autres ralliements. Tout au long de la période, en effet, les partis socialistes d'Europe se sont ralliés au néolibéralisme les uns après les autres.

⁹⁹ Cf. Naomi Klein, **La stratégie du choc**.

Juste un exemple. C'est le bras droit de Tony Blair qui déclare en 2002 :
 « *Nous sommes tous thatchériens, maintenant !* ».

- 2012 : **Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance**, que Merkel qualifiera de « *contraignant et éternel* ». Il s'agit d'inscrire dans les constitutions des pays membres les critères de Maastricht et de les rendre inabrogeables.
- 2012 encore : le **Mécanisme européen de stabilité**, soi-disant destiné à assurer la stabilité de la zone euro, est en fait « *un subterfuge juridique pour obliger les contribuables à renflouer les banques à perpétuité* »¹⁰⁰.
- 6 juillet 2015 : Der Spiegel fulmine :

« *Si quelqu'un voulait encore une preuve du danger que font peser les référendums sur le fonctionnement des démocraties modernes, la voilà !* ».

Quel est le problème ? La veille, les électeurs grecs, convoqués à un référendum, ont rejeté à 61% les propositions de la Troïka (UE, BCE et FMI) pour sortir de la crise de la dette publique grecque. Ce référendum¹⁰¹ était une initiative d'Alexis Tsipras suite à l'échec des négociations. De son côté, Jean-Claude Juncker déclare : « *Il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens* ». Yanis Varoufakis indiquera, quant à lui, que pour Wolfgang Schäuble « *les règles ont un caractère divin* ». Le parlement grec va voter les mesures d'austérité un peu plus tard, et Tsipras démissionnera en août.

- 2017 : un candidat sorti de nulle part se fait élire à l'issue d'une campagne menée au pas de charge sur le thème « *ni droite, ni gauche* ». Macron s'inscrit dans la continuité que nous venons de déplier et l'aggrave considérablement, nous faisant gravir plusieurs degrés dans le néolibéralisme autoritaire, de sorte qu'on peut dire qu'aujourd'hui la démocratie est en question comme jamais.

Depuis un siècle, pour le capitalisme, la question démocratique est donc sur la table. Lippmann la remet en question dès les années 1920-1930. Hayek fait de même après la 2^e Guerre mondiale. En 1975, le rapport de la *Trilatérale* sonne l'heure des travaux pratiques. Nous y sommes depuis un demi-siècle, maintenant. *Lento*, tout d'abord... puis *adagio*... *moderato* ensuite... suivi de *allegro* et, -maintenant, -de *presto*.

¹⁰⁰ Susan George, in « *Cette fois, en finir avec la démocratie* », *Le rapport Lugano II*, Seuil, 2012.

¹⁰¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Référendum_grec_de_2015#Conséquences

6.2. Comment penser cette histoire ?

Comment embrasser le siècle écoulé sur cette question de la démocratie, tant du point de vue des évolutions économiques et sociales que des contributions intellectuelles ? Quel rôle des évolutions économiques et sociales ? Quel rôle des intellectuels ? Quels concepts pour penser ce qui se passe ?

Je vais faire appel pour répondre à ces ultimes questions à trois chercheurs contemporains, dont j'ai utilisé les travaux au cours de mes pérégrinations :

- Wendy Brown, professeure de science politique à l'Université de Berkeley, auteure de ***Défaire le démos, Le néolibéralisme, une révolution furtive***, éditions Amsterdam, 2018
- Grégoire Chamayou, agrégé de philosophie, chercheur au CNRS Cerphi ENS Lyon, auteur de :
 - ***La société ingouvernable, Une généalogie du libéralisme autoritaire***, La fabrique éditions, 2018
 - ***Du libéralisme autoritaire***, éditions Zones, 2020
- Barbara Stiegler, professeure de philosophie politique à l'Université Bordeaux Montaigne, auteure de :
 - ***Il faut s'adapter, Sur un nouvel impératif politique***, Gallimard, 2019
 - ***Du cap aux grèves, Récit d'une mobilisation, 17 novembre 2018-17 mars 2020***, Verdier, 2020

Au passage, j'attire votre attention sur ce fait qu'en l'espace de trois ans cinq ouvrages importants (à mes yeux) sont parus sur le thème qui nous occupe. Des condensés de trois de ces cinq ouvrages sont à votre disposition sur le site des Amis de la liberté (onglet "Séminaires").

6.2.1. - La première thématique intégrative¹⁰² de tout ce que nous avons pu dire en cinq conférences est celle de la « Grande Société » (« Great Society ») ; société globalisée/mondialisée/en cours de mondialisation ; appelez-la comme vous voulez : société moderne, société développée, société technologique, société ouverte... Du moment que votre expression connote du "big", de l'"open", du "global", de la mobilité (de l'agilité, ils disent) ou de l'imprévisible, ou bien encore de l'ubris, ça pourra le faire... Amusez-vous à traquer des termes de ce genre dans la bouche des hommes politiques et des médias "mainstream", vous ne serez pas déçus...

6.2.2. - Cette Great Society, disent les néolibéraux, a fait de nous des individus profondément et irrémédiablement inadaptés, accrochés comme des berniques aux situations familiales, incapables de voir plus loin que le bout de leur nez, en retard, à la ramasse, à côté de la plaque... Même conseil : traquez ce que disent vos hommes politiques et vos médias mainstream...

¹⁰² Cédric Durand, économiste à l'Université de Sorbonne Paris-Nord et à l'Université de Genève, parle, pour sa part, de *centre cognitif de convergence des subjectivités*.

6.2.3. – Les deux premières idées conduisent à une troisième, relative à la démocratie, que je vais subdiviser en deux items :

6.2.3.a – Impossible de demander au peuple comment naviguer dans cette Grande Société. Impossible de lui demander de participer à la définition du cap à suivre. Borné comme il est, notre survie serait en jeu. C'est aux experts qu'il faut demander ce genre de choses. Ce cap, évidemment, sera celui d'une « **compétition juste** », ouverte à tous avec un maximum d'« **égalité des chances** ». Traquez...

6.2.3.b – Une fois le cap défini par ceux qui savent, il faut faire la « **pédagogie des réformes** » auprès du peuple. C'est l'objet d'une nouvelle industrie : la « **fabrication du consentement** » (« **manufacture of consent** ») opérée en étroite liaison avec les médias mainstream. Si le peuple ne comprend pas, il faut persévérer dans la pédagogie ; et s'il ne comprend toujours pas, il ne reste plus que la matraque. Le conseil : ...

6.2.4. – L'homo oeconomicus - La thématique de la Grande Société, indissociable de celle de la globalisation et de la mondialisation, conduit à mettre au premier plan l'économie, et avec elle l'échange, le marché, la concurrence. La Grande Société est une société d'**homo oeconomicus**. Exit l'**homo politicus**. Place à la gouvernance, au nouveau management et (dans l'Etat) au « **New public management** ». La France devient une « **start-up nation** ». Exit la vertu civique ; place à l'esprit d'entreprise et à l'individu entrepreneur de soi ; entrepreneur de soi et responsable, évidemment. Je renvoie, ici, à Wendy Brown. Traquez...

6.2.5. – La mise au premier plan du marché, de la concurrence, de la globalisation, etc. fait aussi advenir une thématique entêtante, celle du risque, de la compétitivité, de la maîtrise des coûts (en particulier le coût du travail), de la côte de crédit, des gains et des pertes, du déficit budgétaire, de la glorieuse incertitude des affaires, de la crise, de la dette, de l'adaptation des effectifs, de la gestion de la pénurie et, en fin de compte, de l'austérité. Traquez...

6.2.6. – Les cinq premières idées réunies conduisent à cette sixième idée : la démocratie n'est pas du tout raccord avec la Grande Société. Ni l'homo oeconomicus "à la ramasse", ni les règles du jeu économique, ni le contexte de la mondialisation ne permettent de continuer à trainer cette utopie obsolète. L'heure est venue de la « **dédémocratisation** », ainsi que la nomme Wendy Brown.

Wendy Brown écrit, à cet égard, dans *Défaire le dèmos*, que « *la rationalité politique néolibérale compromet (les progrès de l'idée démocratique) par l'élimination de l'idée même de dèmos, par le triomphe d'homo oeconomicus sur homo politicus, par l'hostilité à l'égard de la politique et l'économisation des termes de la démocratie libérale, ainsi que par le remplacement des valeurs juridiques démocratiques libérales et de la délibération publique par la gouvernance et le nouveau management* ».

Un peu plus loin, elle constate pour le regretter que « *la menace que le néolibéralisme représente pour la démocratie suscite bien moins*

d'inquiétude » que ses effets catastrophiques sur la vie des gens. Or, précise-t-elle, si on renonce à gouverner soi-même, il n'y a qu'une seule autre alternative disponible, c'est d'être gouverné par les autres...

Là aussi, vous pouvez vous amuser à "scanner" les discours politiques et les médias. Regardez comment le Parlement est traité depuis des années, et surtout depuis trois ans. Regardez la multiplication des conseils de défense confidentiels en lieu et place des conseils des ministres ou des réunions interministérielles...

Et puisque nous parlons de l'Etat...

6.2.7. – Et l'Etat dans tout ça ? Ce qui est globalement attendu de lui, c'est de se mettre au service de la Grande Société ; de cette Grande Société emportée dans le flux infernal de la mondialisation. Mais, au-delà de cette attente générale, deux demandes bien différentes, on pourrait "orthogonales", lui sont adressées, qui contribuent à ne pas rendre évidente l'interprétation des rapports entre l'Etat et les milieux économiques et financiers :

6.2.7.a – La 1^{ère} demande faite à l'Etat est de s'occuper le moins possible d'économie.

Dans toute la mesure du possible, il doit rester à la porte des entreprises et des marchés. Si l'Etat intervenait de manière débridée dans tous les domaines, cela ne pourrait que le mettre à la portée des lobbys de toutes sortes, et diriger vers lui une multitude de mécontentements, lesquels mécontentements viendraient s'ajouter à ceux dont l'Etat est déjà l'objet, et depuis longtemps, en raison de la kyrielle de réformes économiques et sociales dévastatrices qu'il a faites au fil des décennies dans le contexte d'austérité.

6.2.7.b - Et nous en arrivons, à ce stade du raisonnement, à la seconde demande exprimée à l'Etat, c'est d'être un « Etat-gendarme » à différents niveaux

- En premier lieu, il doit prévoir et organiser les conditions institutionnelles et juridiques du fonctionnement de l'économie, des entreprises, des marchés, de la **« concurrence libre et non faussée »**. Il a, dans ce domaine, une capacité d'initiative propre, et il doit aussi acclimater au niveau national les directives européennes.

- En deuxième lieu, et d'une manière plus générale, il doit aussi imposer le respect de l'ensemble des règles de droit de toutes sortes qu'il édicte.

- En troisième lieu, enfin, il doit assurer l'ordre dans la société. Dans tous ces domaines, il doit être présent et fort. Il doit avoir les mains libres. C'est aussi pour cette raison que la **« dédémocratisation »** (en l'occurrence, essentiellement la dégradation de l'Etat de droit) s'impose, sachant que, quoi qu'il en soit, il doit savoir faire usage, en dernier ressort, de la **« violence légitime »**.

Cette question du cahier des charges de l'Etat vis-à-vis de l'économie et de la société est posée depuis que la réflexion sur le libéralisme est engagée. Elle a souvent donné lieu à des incompréhensions et à des malentendus, et il a souvent fallu préciser les choses.

Chamayou rappelle ainsi ce que Carl Schmitt, célèbre juriste, disait en novembre 1932 à un parterre de patron allemands, -et c'est là-dessus que nous allons conclure à la fois cette conférence et le séminaire dans son ensemble. Il leur disait au fond ceci (Chamayou reformule) : **« Vous voulez "libérer" l'économie, vous voulez en finir avec l'interventionnisme de l'Etat**

social {« le pognon de dingue »¹⁰³}, avec une dépense publique excessive, avec les charges fiscales qui s'ensuivent, avec ce droit du travail qui vous entrave, etc. C'est entendu. Mais il faut bien vous rendre compte que, pour obtenir cela, c'est-à-dire un certain retrait de l'Etat hors de l'économie, il va vous falloir tout autre chose qu'un Etat minimal et neutre ».

Il va falloir autre chose qu'un "Etat minimal et neutre", effectivement ; il va falloir, dit Schmitt, un Etat fort, capable de museler les oppositions sociales et politiques, mais dont le conférencier assure à son auditoire que la puissance s'arrêtera à la porte des entreprises et des marchés.

Ce qui est tout aussi intéressant que ce texte de Schmitt, c'est la réplique qu'un autre célèbre juriste allemand, Hermann Heller, celui-là proche du SPD, adresse à Schmitt quelques semaines plus tard, en mars 1933 (Hitler est chancelier de la République de Weimar depuis le 30 janvier). Chamayou la reconstruit, là aussi, et la commente en deux points. Vous allez voir à quel point ces propos de 1933, qui nous amènent au bord du politique, sont toujours actuels :

Premier point.

« 1 – Sur quoi va se fonder l'autorité de l'Etat fort ? A en croire ses défenseurs, sur le président du Reich, lui et uniquement lui, seul responsable devant Dieu. On est autrement dit en présence d'une conception autocratique de l'autorité politique, qui prétend ne l'asseoir que sur elle-même. Or, cette conception ne s'oppose pas, comme on voudrait nous le faire croire, à l'absence d'autorité, mais bien plutôt au fondement démocratique de celle-ci. Heller estime en effet que le piège, face aux partisans d'un Etat autoritaire, serait de se laisser enfermer dans un débat stérile entre autorité et laxisme – une antithèse trompeuse en ce qu'elle entérine le présupposé contestable qu'un pouvoir démocratique serait nécessairement dépourvu d'autorité politique. L'erreur de la gauche, confrontée à ce tournant autocratique, a été de se cantonner dans son rôle de défenseuse des droits contre les abus de pouvoir. Or, ce positionnement défensif, axé sur la sauvegarde des droits et des libertés, aussi nécessaire soit-il, reste insuffisant. Pour mettre à mal le "libéralisme autoritaire", il faut lui disputer le terrain du pouvoir ».

¹⁰³ Emmanuel Macron.

Second point.

« 2 – Cette autorité autocratique, quelle va, ensuite, être son extension ? Jusqu’où est-elle censée aller ? Les partisans de cet Etat total fort veulent-ils réellement un pouvoir sans limite ? Non, absolument pas, clarifie Heller. Cela, cette “rêverie exaltée”, ils la laissent à d’autres, sur leur droite. Les Papen¹⁰⁴ ou les Schmitt, eux, savent bien que le pouvoir en question ne peut pas être total. Heller nous adresse ici un autre conseil de méthode : face à un pouvoir autoritaire, ne pas se laisser abuser par l’image totalisante qu’il projette de lui-même ; ne pas postuler qu’il exercerait une emprise absolue, intégrale et uniforme ; être attentif, au contraire, à ses bornes, à ses manques et à ses disparités. La bonne question à poser est celle-ci : cet Etat “autoritaire”, envers qui au juste l’est-il, et avec qui ne l’est-il pas ? ».

« La pierre de touche réside dans le rapport que cet Etat entretient avec l’“ordre économique”. (Comme le dit Heller, en effet), dès que l’on en vient « à parler d’économie, l’Etat “autoritaire” renonce entièrement à son autorité, et ses porte-parole soi-disant “conservateurs” ne connaissent plus d’autre mot d’ordre que celui-ci : liberté de l’économie par rapport à l’Etat ! ». Cet appel au retrait de l’Etat hors de l’économie se révèle lui aussi à géométrie variable, car cela n’implique pas, bien sûr, que l’Etat pratique « l’abstinence dans la politique de subventions accordées aux grandes banques, aux grands industriels et aux gros exploitants agricoles, mais bien plutôt qu’il procède au démantèlement autoritaire de la politique sociale ».

Derrière l’“Etat total qualitatif” encensé par Schmitt se profile donc autre chose : un Etat fort-faible. Fort, commente Wolfgang Streeck ¹⁰⁵, « contre les revendications démocratiques de redistribution » sociale, mais « faible dans sa relation au marché ». Un Etat fort avec les faibles, et faible avec les forts. Et c’est cette asymétrie – celle d’une politique de classe – qui en constitue le cœur. La stratégie fondamentale du libéralisme autoritaire se résume ainsi : procéder à une « désétatisation de l’économie » et à un « retrait de l’Etat (...) hors de la politique

¹⁰⁴ Prédécesseur de Hitler à la chancellerie ; il lui a facilité l’accès au pouvoir.

¹⁰⁵ « Heller, Schmitt and the Euro », in *European Law Journal*, vol. 21, n° 3, mai 2015. Streeck est un sociologue allemand (1946 -). Pour en savoir plus : https://fr.wikipedia.org/wiki/Wolfgang_Streeck

sociale » par le biais d'une « étatisation dictatoriale » du champ politique ».

Ces lignes, dont on pourrait penser qu'elles nous parlent d'aujourd'hui, ont en fait quatre-vingt-dix ans au compteur.

Elles n'ont pas pris une ride...

Nous vous remercions de votre attention.

Nous vous avons donc livré nos conclusions, mais le séminaire n'est pas terminé pour autant, puisque, comme vous le savez, les conférences de Dominique Bendo Soupou (***La question de la démocratie réelle***) et Maria Donzelli (***Quelles perspectives pour la tenue de la démocratie en Italie ?***) restent à reprogrammer. Ce sera sans doute en mai ou en juin. Nous vous tiendrons informés par les canaux habituels.

A bientôt, donc.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

NOTA BENE :

- Les références précédées de *** sont particulièrement recommandées
- Pour les ouvrages précédés de la lettre (C), condensé disponible à cette adresse : <https://amisdela-liberte.fr/~configuration.php/index.php/seminaires/neoliberalisme-contre-democratie/neoliberalisme-contre-democratie>

- **Accardo Alain**, *De notre servitude involontaire*, Agone, 2013 (1^{ère} édition : 2001)
- *** **Aimar Thierry**, *Hayek. Du cerveau à l'économie*, Michalon/Le bien commun, 2019
- **Alliez Eric, Lazzarato Maurizio**, *Guerres et capital*, éditions Amsterdam, 2016
- **Anders Günther**, *L'obsolescence de l'homme*,
 - Tome 1, *Sur l'âme à l'époque de la 2^e révolution industrielle*, éditions de l'encyclopédie des nuisances/éditions IVREA, 2002 (1^{ère} édition en allemand : 1956)
 - Tome 2, *Sur la destruction de la vie à l'époque de la 3^e révolution industrielle*, textes de la période 1955-1979, éditions Fario, 1980
- **Audard Catherine**, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Folio/essais, 2009
- **Audier Serge**,
 - *** *Le colloque Lippmann, Aux origines du « néo-libéralisme »*, Le bord de l'eau, 2012
 - *** *Néo-libéralisme(s). Une archéologie intellectuelle*, Grasset, 2012
- **Balibar Etienne**, *La proposition de l'égaliberté*, PUF, 2010
- **Belissa Marc, Bosc Yannick**, *Le Directoire, La république sans la démocratie*, la fabrique, 2018
- *** **Bernays Edward**, *Propaganda, Comment manipuler l'opinion en démocratie*, Zones, 2007
- **Berstein Serge**, *Démocraties, régimes autoritaires et totalitarismes au XX^e siècle*, Hachette/Supérieur, 1999
- **Berstein Serge, Winock Michel** (dir.),
 - *L'invention de la démocratie, 1789-1914*, Seuil, 2002
 - *La république recommencée, De 1914 à nos jours*, Seuil, 2004

- **Bihr Alain**, *La novlangue néolibérale, La rhétorique du fétichisme capitaliste*, Page 2/Syllepse, 2017 (2^e édition, revue et augmentée)
- **Boudon Jacques-Olivier, Houte Arnaud-Dominique, Martin Jean-Clément**, *Aux origines de la République (1789-1914)*, La documentation française, 2018
- **Bourdieu Pierre**,
 - *Contre-feux, Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néolibérale*, Raisons d'agir, 1998
 - *Contre-feux 2, Pour un mouvement social européen*, Raisons d'agir, 2001
 - *Sur la télévision, suivi de L'emprise du journalisme*, Raisons d'agir, 2008
- ***** (C) Brown Wendy**, *Défaire le dèmos, Le néolibéralisme, une révolution furtive*, éditions Amsterdam, 2018
- **Burdeau Georges**,
 - *La démocratie*, Seuil, 1966
 - *L'État*, Seuil, 1970
 - *Le libéralisme*, Seuil, 1979

- **Cahiers de critique communiste (Les -)**, Marxisme et démocratie, Syllepse, 2003
- **Castoriadis Cornélius**, *Quelle démocratie ?, tomes 1 et 2* (respectivement Tomes III et IV de *Écrits politiques, 1945-1997*), éditions du Sandre, 2013
- ***** (C) Chamayou Grégoire**, *La société ingouvernable, Une généalogie du libéralisme autoritaire*, la fabrique, 2018
- **Chapoutot Johann**, *Libres d'obéir, Le management du nazisme à aujourd'hui*, Gallimard, 2020
- **Charvin Robert**,
 - ******* *La démocratie ? Quelle démocratie ?*, POLITEIA, Revue semestrielle de droit constitutionnel comparé, n° 18, 2010
 - ******* *VI^e République contre la régression sociale*, éditions Les amis de la liberté, 2014
 - *La peur, arme politique. Gouverner, c'est faire peur ...et rassurer*, INVESTIG'ACTION, 2019
- **Chomsky Noam**,
 - *Qui mène le monde ?*, Lux, 2018
 - -, **Herman Edward**, *La fabrication du consentement, De la propagande médiatique en démocratie*, Agone, 2008
- **Cloucard Michel**, *Le capitalisme de la séduction, Critique de la social-démocratie libertaire*, éditions Delga, 2012 (1^{ère} édition : 1981)
- **Collectif¹⁰⁶**, *Démocratie, dans quel état ?*, La Fabrique éditions, 2009
- **Collectif**, *Divertir pour dominer*
 - 1. *La culture de masse contre les peuples*, éditions l'échappée, 2010
 - 2. *La culture de masse toujours contre les peuples*, éditions l'échappée, 2019
- ***** Collombat Benoît, Cuvillier Damien**, *Le choix du chômage. De Pompidou à Macron, enquête sur les racines de la violence économique*, bande dessinée, préface de Ken Loach, Futuropolis, 2021

¹⁰⁶ Giorgio Agamben, Alain Badiou, Daniel Bensaïd, Wendy Brown, Jean-Luc Nancy, Jacques Rancière, Kristin Ross et Slavoj Žižek.

- **Commun Patricia**, *Les ordolibéraux, Histoire d'un libéralisme à l'allemande*, Les Belles Lettres, 2016
- **ContreTemps**, n° 41, mars 2019, thème du dossier : Démocratie en crise. Parmi les articles :
 - *Crise démocratique, diagnostics et remèdes*, un échange entre Paul Allières et Dominique Rousseau,
 - *Anatomie du nouveau néolibéralisme*, par Pierre Dardot et Christian Laval,
 - *Une invention grecque, la démocratie*, par Jean-Paul Bruckert.
- **Coutrot Thomas**, *Démocratie contre capitalisme*, La dispute, 2005
- *** **Cusset François, Labica Thierry, Rauline Véronique** (dir.), *Imaginaires du néolibéralisme*, La dispute, 2016

- **Dabène Olivier, Geisser Vincent, Massardier Gilles** (dir.), *Autoritarisme démocratiques et démocraties autoritaires*, Convergences Nord-Sud, La découverte, 2008
- **Dardot Pierre, Laval Christian**, *Commun, La révolution au XXI^e siècle*, La découverte, 2014
- *** **Dardot Pierre, Guéguen Haud, Laval Christian, Sauvêtre Pierre**, *Le choix de la guerre civile, Une autre histoire du néolibéralisme*, Lux, 2021
- *** **Dostaler Gilles**, *Le libéralisme de Hayek*, La découverte/Repères, 2001

- **Eco Umberto**, *Reconnaître le fascisme*, Grasset, 2010
- **Edin Vincent**, *En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite*, Les éditions de l'atelier/FSU/LDH/VO, 2016
- **Elleboode Christian, Houliez Hubert**, *Friedrich Hayek. Vie, œuvres, concepts*, ellipses, 2006

- **Fassin Éric**, *Populisme : le grand ressentiment*, éditions Textuel, 2017
- **Fleury Cynthia**
 - *Les pathologies de la démocratie*, Le livre de poche/Biblio essais, 2005
 - *La fin du courage*, le livre de poche/Biblio essais, 2010
- **Fondation Copernic** (dir), *Manuel indocile de sciences sociales*, la découverte, 2019
- **Foucault Michel**,
 - *** (C) *Sécurité, territoire, population*, Gallimard, 2004
 - *** (C) *Naissance de la biopolitique*, Gallimard, 2004
- **Francastel-Prost Laurent**, *Le vocabulaire de Hayek*, ellipses, 2003

- **Garandeau Mikaël**, *Le libéralisme*, GF Flammarion/Corpus, 1998
- **George Susan**, « Cette fois, en finir avec la démocratie ». *Le rapport Lugano II*, Seuil, 2012
- **Godin Romaric**, *La guerre sociale en France, Aux sources économiques de la démocratie autoritaire*, La découverte, 2019
- **Groison Bernadette**, *En finir avec les idées fausses sur les fonctionnaires et la fonction publique*, FSU/éditions de l'atelier, 2014

- **Halimi Serge**, *Les nouveaux chiens de garde*, Raisons d'agir, 1997
- **Hardt Michael, Negri Antonio**,
 - *Empire*, 10/18, 2000
 - *Multitude*, 10/18, 2004
 - *Commonwealth*, folio/essais, 2012
- **Harvey David**, *Brève histoire du néo-libéralisme*, Les prairies ordinaires, 2014
- **Hazan Éric**, *La propagande du quotidien*, Raisons d'agir, 2006
- ***** Heller Hermann, Schmitt Carl**, *Du libéralisme autoritaire*, Traduction, présentation et notes de Grégoire Chamayou, Zones, 2020
- **Hobsbawn Éric J.**, *L'âge des extrêmes, Histoire du court XX^e siècle (1914-1991)*, éditions complexe/Le Monde diplomatique, 1994

- **Israel Jonathan**, *Une révolution des esprits, Les lumières radicales et les origines intellectuelles de la démocratie moderne*, Agone, 2017

- ***** Klein Naomi**, *La stratégie du choc : la montée d'un capitalisme du désastre*, LEMÉAC/ACTES SUD, 2008
- **Klemperer Victor**, *LTI, La langue du III^e Reich*, Pocket/Agora, 2002 (1^{ère} édition : Albin Michel, 1996)

- **Lancelin Aude**, *La pensée en otage, S'armer intellectuellement contre les médias dominants*, Les Liens qui Libèrent, 2018
- **Le Goff Jean-Pierre**, *La barbarie douce, La modernisation aveugle des entreprises et de l'école*, La découverte, 1999
- ***** Lenoir Norbert**, *Déconstruction du néolibéralisme*, Le Temps des Cerises, 2021
- ***** Lippmann Walter**, *La Cité libre*, Les belles lettres, 2011
- **Losurdo Domenico**, *Contre-histoire du néolibéralisme*, La découverte, 2006

- **Mairet Gérard**, *Les grandes œuvres politiques*, Le livre de poche/références inédit, 2009 (édition augmentée ; 1^{ère} édition : 1993)
- **Martelli Roger**, *Pour en finir avec le totalitarisme, la ville brûle*, 2012
- **Mazet Sophie**, *Manuel d'autodéfense intellectuelle*, Robert Laffont, 2017

- ***** Nemo Philippe, Petitot Jean** (dir.), *Histoire du libéralisme en Europe*, PUF/Quadrige, 2006

- **Ory Pascal** (dir.), *Nouvelle histoire des idées politiques*, Hachette, 1987

- **Rosanvallon Pierre,**
 - *La contre-démocratie, La politique à l'âge de la défiance*, Seuil, 2006
 - *La légitimité démocratique, Impartialité, réflexivité, proximité*, Seuil, 2008
 - *La société des égaux*, Seuil, 2011
- **Ruby Christian,** *Introduction à la philosophie politique*, Repères/La découverte, 1996

- **Schnapper Dominique** (avec la collaboration de Christian Bachelier), *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Folio/actuel, 2000
- **Solchany Jean,** *Wilhelm Röpke, l'autre Hayek. Aux origines du néolibéralisme*, Publications de la Sorbonne, 2015
- **Supiot Alain,**
 - *L'esprit de Philadelphie, La justice sociale face au marché total*, Seuil, 2010
 - *La gouvernance par les nombres, Cours au Collège de France (2012-2014)*, Fayard, 2015
- **Stanford Jim,** *Petit cours d'autodéfense en économie, L'ABC du capitalisme*, Lux, 2011 (1^{ère} édition en anglais : 2008)
- ***** (C) Stiegler Barbara,** *Il faut s'adapter, Sur un nouvel impératif politique*, Gallimard, 2019

- **Texier Jacques,** *Révolution et démocratie chez Marx et Engels*, PUF/Actuel Marx confrontations, 1998
- **Tocqueville Alexis de,** *De la démocratie en Amérique (vol. I et II)*, folio histoire, 1986
- **Tort Patrick,** *Spencer et l'évolutionnisme philosophique*, PUF/Que sais-je, 1996
- **Tosel André,**
 - ******* *Essais pour une culture du futur*, éditions du croquant, 2014
 - ******* *Émancipations aujourd'hui ?*, *Pour une reprise critique*, éditions du croquant, 2016 (1^{ère} édition en 2015 aux éditions Les amis de la liberté)

- ***** (C) Vergara Francisco,** *Introduction aux fondements philosophiques du libéralisme*, La découverte/essais, 1992

- **Zinn Howard,** *Se révolter si nécessaire (Textes et discours 1962-2009)*, Agone, 2014